



**Les différentes politiques au Burkina Faso visant à différencier la qualité du coton pour mieux le valoriser sur le marché**



**Lamine DIALLO**  
**Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier**  
**Juin 2008**

Cette synthèse d'une trentaine de pages est le fruit d'une collaboration entre la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM) et la Coopération Allemande au Développement (GTZ/Frankfurt). Elle a donné lieu à un Master of Science publié sous le numéro 94 de la série *Master of Science* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. Les institutions qui ont produit ce travail n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette publication. Ces opinions n'engagent que leur auteur.

Le document a été élaboré par Lamine Diallo, sous la direction de Mme Hélène Ilbert (IAMM),

### Série Thèses et Masters

Cette collection réunit les Masters of Science du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publications », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants chercheurs.

Le *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :

#### **Analyse comparée des différentes politiques au Burkina Faso visant à différencier la qualité du coton pour mieux le valoriser sur le marché**

a été soutenu par Lamine Diallo le 21 mars 2008 devant le jury suivant :

M. Vincent Dollé, Directeur CIHEAM-IAMM .....	Président
M. Denis Herbel, chef de projet « coton » à FARM .....	Membre
M. Jacques Pages, CIRAD, professeur à l'UPM.....	Membre
M. Guy Faure, chercheur CIRAD .....	Membre
M. Michel Petit, professeur associé CIHEAM-IAMM.....	Membre
Mme Hélène Ilbert, enseignant-chercheur CIHEAM-IAMM .....	Membre

Le travail de recherche a été encadré par Mme Hélène Ilbert, CIHEAM-IAMM et M Athanase Yara, UNPC-B.

### CIHEAM-IAMM Institut agronomique Méditerranéen de Montpellier

3191 route de Mende – BP 5056  
34093 Montpellier cedex 05  
Tél. : 04 67 04 60 00 Fax : 04 67 54 25 27 <http://www.iamm.fr>

ISBN : 2-85352-393-4 ; ISSN : 0989-473X

Numéros intégrale à commander au CIHEAM- IAMM  
Bureau des Publications  
e-mail : [tigoulet@iamm.fr](mailto:tigoulet@iamm.fr)

©CIHEAM, 2008

## Table des matières

Liste des sigles et abréviations.....	4
Liste des tableaux, figures et cartes .....	5
Préface .....	6
Introduction .....	8
Contexte, questions et démarche.....	9
<b>PARTIE I : Les initiatives et la segmentation du marché .....</b>	<b>13</b>
<b>Marchés de niche .....</b>	<b>13</b>
Le coton équitable .....	13
Principaux acteurs .....	13
Stratégies de qualité pour le coton équitable.....	14
Certification et coût de la certification équitable .....	15
Avantages et contraintes du coton équitable .....	15
Le coton biologique et équitable .....	16
Le programme et ses principaux acteurs .....	16
Stratégie et critères de choix des producteurs et des parcelles.....	17
Certification du coton biologique et équitable .....	17
Atouts et contraintes de la production de coton bio équitable .....	17
<b>Marchés de masse.....</b>	<b>20</b>
Les marques L8-F8 : acteurs et stratégies .....	20
Cotton made in Africa .....	22
Description et acteurs .....	22
Stratégie.....	23
Better Cotton Initiative (BCI) : description et acteurs .....	24
Approche et philosophie de BCI - Principes généraux .....	25
Stratégies de mise en œuvre de l’initiative.....	26
<b>PARTIE II : Analyse comparée des différentes initiatives.....</b>	<b>28</b>
Comparaison entre initiatives sur les critères de durabilité écologique .....	28
Impact comparatif des initiatives sur l’environnement .....	29
Les types de coton et les critères de performances/qualité .....	30
Analyse comparée des cotons des marchés de niche et de masse .....	31
Estimation comptable des coûts d’exploitation.....	33
Analyse des facteurs de production.....	34
Analyse des revenus .....	34
<b>Conclusion.....</b>	<b>35</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>38</b>

## Liste des sigles et abréviations

AProCA : Association des Producteurs de Coton Africain  
BCI : Better Cotton Initiative  
BMZ : Ministère Fédéral Allemand d'Economie et la Coopération pour le Développement  
Bt : *Bacillus thuringiensis*  
CEAS : Centre Ecologique Albert Schweitzer  
CIRAD : Centre pour la Coopération International en Recherche Agronomique et le Développement  
CmiA: Cotton Made in Africa  
CPF : Confédération Paysanne du Faso  
FARM : Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde  
FILSAH : Filature du Sahel  
FLO : Fairtrade Labelling Organization  
GPC : Groupement de Producteurs de Coton  
GTZ : Coopération Allemande au Développement  
GV : Groupement Villageois  
HVI : High Volume Instrument  
IAMM : Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier  
IFDC: An International Center for Soil Fertility and Agricultural Development  
ISO: International Standards Organization  
LEC : Lutte Etagée Ciblée  
NABU: Netherlands Association of International Contractors  
OGM : Organisme Génétiquement Modifié  
OMC : Organisation Mondiale du Commerce  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ONUUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel  
PIB : Produit Intérieur Brut  
SCV : Semis sous Couvert Végétal  
SOCOMA : Société Cotonnière du Gourma  
SOFITEX : Société des Fibres Textiles du Burkina Faso  
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
UNPC-B: Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso  
VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immun Déficience Acquise  
WACIP: West Africa Improvement Program  
WWF: World Wide Fund for Nature

## Liste des tableaux, figures et cartes

### Tableau

Tableau 1: Atouts et contraintes du coton bio équitable .....	18
Tableau 2 : Bilan des initiatives effectives au Burkina Faso en 2006-2007 en un clin d'oeil.....	26
Tableau 3: Comparaison des initiatives par rapport au coton conventionnel selon des critères de durabilité écologique .....	28
Tableau 4: Impact des initiatives de coton effectives au Burkina Faso.....	29
Tableau 5: Classement des cotons en fonction de quelques critères de performance/qualité .....	30
Tableau 6: Comparaison entre initiatives de marchés de masse et de niche .....	32
Tableau 7: Estimation du compte d'exploitation d'un hectare de coton grain pour la campagne 2006-2007 au Burkina Faso .....	33

### Figures et cartes

Figure 1: Pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC .....	10
Figure 2 : Proportion de main d'œuvre et d'intrants.....	34
Figure 3 : Estimation des coûts et revenus.....	34
Carte 1 : Zones de production cotonnière (conventionnel et bio équitable) au Burkina Faso en 2006-2007.....	19

## Préface

De simple sous-traitants fournisseurs de matière première, les producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sont devenus, en une décennie, des acteurs économiques à part entière. Dans les filières dites « intégrées », la société cotonnière était un « donneur d'ordre ». Elle décidait des choix techniques et économiques à la place des producteurs. Désormais le **producteur maîtrise la fonction entrepreneuriale**. En permanence, il prend les décisions concernant les choix techniques de son exploitation et la mise en valeur de sa production : négociation du prix, commercialisation jusqu'à son positionnement sur le marché international... « Dorénavant les marchés conditionnent notre revenu, la pérennité de nos exploitations agricoles et des sociétés cotonnières. C'est de notre responsabilité de prendre en charge avec les autres acteurs le futur du coton africain. Personne ne le fera à notre place... ». Comme le fait remarquer, François Traoré, Président de l'Association des Producteurs de Coton Africain (AProCA) lors du colloque Afrique SA au palais du Luxembourg en mai 2008.

Dès lors le devenir des producteurs de coton de l'Afrique de l'ouest et du centre repose étroitement sur leur capacité à définir une stratégie adaptée aux évolutions de leur environnement et à la décliner pour construire un avantage concurrentiel durable. Avantage qui dépend à la fois du positionnement du coton produit sur un marché porteur et de la performance des acteurs sur ce marché. L'étude de Lamine Diallo répond au premier point. Elle clarifie l'intérêt des nouvelles opportunités de marché. L8-F8, « Cotton made in Africa », « Better cotton Initiative », coton biologique, coton équitable cherchent à segmenter le marché en valorisant la qualité de la fibre ou en améliorant les conditions sociales et environnementales de la production. Les points communs et les différences sont présentés sous formes de nombreux tableaux comparatifs synthétiques. Aussi fournit-elle des données incontournables à la définition de stratégies de développement des filières cotonnières. L'étude permet notamment de disposer d'éléments pour mener à bien une réflexion partagée entre tous les acteurs de la filière nécessaire aux arbitrages entre différents objectifs de marché. Quelle place :

- réserver à une stratégie de focalisation sur les marchés de niche (cotons bio et équitable) ?
- donner à la différenciation en créant un avantage concurrentiel fondé sur des caractéristique propres à la qualité au coton burkinabé et à son image, propre à influencer le comportement d'achat des filateurs, et ce, pour l'essentiel de la production burkinabé ?

Du choix du positionnement sur le marché à l'acquisition d'un avantage concurrentiel durable, il faudra encore aux producteurs et autres acteurs des filières cotonnières, être compétitif sur ces marchés. Pour ce faire, il leur faudra :

- saisir les opportunités techniques pour réduire le fossé <sup>(1)</sup> qui se creuse entre la productivité du coton <sup>1</sup>africain et celle des autres continents,
- réunir les compétences techniques pour être performant sur ces marchés,

---

<sup>1</sup> - La stagnation des rendements dans la zone franc depuis une vingtaine d'années, autour de 450kg/ha (en culture pluviale stricte) - contre une moyenne mondiale de 730 kg/ha (en culture à dominante irriguée) – menace la compétitivité du coton de la zone franc.

- assumer les coûts du changement,
- accéder aux canaux de distribution,
- capitaliser les effets d'expérience...

Autant de défis que devront surmonter les décideurs des filières cotonnières après avoir pris connaissance des opportunités de marché présentées par Lamine Diallo.

Denis Herbel

FARM

Chef de projet coton

## INTRODUCTION

Le présent travail s'inscrit dans le cadre de la formation en Master Professionnel « Développement Rural et Projets » de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM). Cette formation est sanctionnée par le diplôme «Master of Science », obtenu en mars 2008 à l'issue d'un stage de 4 mois effectué au sein d'un bureau d'études, d'une organisation œuvrant dans le développement rural, etc. Pour ce qui concerne ce mémoire, le commanditaire du thème de stage est la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), avec le déroulement pratique du stage au Burkina Faso, plus précisément au siège de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPC-B), basée à Bobo-Dioulasso. Ce stage est aussi le fruit d'un partenariat entre l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM), la Coopération allemande GTZ et FARM. Des appuis du Centre pour la Coopération International en Recherche Agronomique et le Développement (CIRAD) ont été mobilisés.

FARM est une fondation créée par des entreprises et des professionnels qui ont décidé d'associer leurs moyens pour mobiliser la société civile en faveur de la solidarité internationale pour le développement agricole et rural. La fondation a pris conscience de l'importance de la profonde transformation des filières cotonnières avec l'émergence des producteurs de coton et de leurs organisations professionnelles agricoles, comme acteurs économiques à part entière. Dorénavant c'est avec eux qu'il faut repenser le développement et renouveler les formes du partenariat entre acteurs économiques, et en particulier, partager savoir-faire et compétences en matière de management.

Dans le cadre de la problématique cotonnière, les principaux acteurs avec qui la fondation travaille sont les producteurs de coton regroupés au sein de l'Association des Producteurs de Coton Africain (AProCA). De nos jours cette filière cotonnière africaine connaît de nombreuses difficultés tant internes qu'externes, qui menacent même sa survie. En effet, le marché du coton se caractérise aujourd'hui par la chute des cours et leur volatilité, en partie à cause des subventions que les Etats-Unis accordent à leurs producteurs de coton et aussi la dépréciation du dollar face à l'Euro. Cette situation entraîne une baisse des revenus aux producteurs de coton. D'autre part, en interne, la baisse des rendements, les mauvaises conditions de production et de transport, les réformes des filières, sont aussi des problèmes auxquels les producteurs sont confrontés.

Pour mieux valoriser le coton africain, des démarches de différenciation du coton sont mises en place au niveau de la sous région Ouest Africaine. Au Burkina Faso, plusieurs initiatives sont déjà effectives et d'autres en sont stade de lancement. FARM, dans le cadre de la mise en place de l'université de coton au Burkina Faso, entend faire le point sur ces politiques de différenciation du coton, non seulement pour mieux évaluer ces nouvelles initiatives dans la filière coton au Burkina Faso, mais aussi pour donner aux différents acteurs des éléments de compréhension sur ces initiatives et se les approprier. Ainsi, le thème du mémoire «*Analyse comparée des différentes politiques au Burkina Faso visant à différencier la qualité du coton pour mieux le valoriser sur le marché* » a pour objectif de « Clarifier auprès des producteurs de coton et autres acteurs de la filière les actions déjà menées, en cours ou à venir, dans le cadre de la différenciation du coton burkinabé ».

Ce présent travail s'articule autour de deux grandes parties. Après une présentation de la problématique et la méthodologie utilisée, nous exposerons dans la première partie, les différentes initiatives effectives ou encore sous forme de projet au Burkina Faso. Dans la seconde partie, il sera question de comparer ces différentes initiatives pour mieux éclairer les acteurs de la filière coton au Burkina Faso. En conclusion, nous formulerons des recommandations.

## CONTEXTE, QUESTIONS ET DEMARCHE

### Contexte

La filière coton est stratégique pour le développement économique de plusieurs pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest et du Centre, en particulier pour le Burkina Faso, le Bénin, le Mali, le Tchad etc. Pour le Burkina Faso, il joue un rôle déterminant dans le dispositif stratégique de lutte contre la pauvreté. Dans ce pays, le coton fait vivre près de 20 % de la population. Il représente environ 60 % des recettes d'exportation et contribue pour 25 % à la formation du produit intérieur brut, d'où son rôle dans l'équilibre socio-économique de tout le pays (Goreux, 2003b ; Malloum et Fahala, 2005).

De nos jours, ce marché du coton se caractérise par une forte volatilité des cours. Les subventions accordées par certains pays producteurs, la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, le jeu de stockage/déstockage de la Chine et la concurrence des fibres synthétiques constituent les principales causes de cette baisse tendancielle des prix du coton. En d'autres termes l'évolution du prix de la fibre de coton témoigne de sa forte variabilité, avec une tendance à la baisse des prix réels à long terme, ce qui pose des difficultés permanentes aux pays en développement tributaires de ce produit (Goreux, 2003a, Fok et Gaborel, 2005). Ainsi, dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, où le coton représente une forte part des recettes d'exportation, la variabilité des prix à l'exportation a des conséquences macroéconomiques majeures du fait de son incidence sur les revenus (baisse considérable des revenus des producteurs de coton), l'emploi et les recettes publiques. En outre, le marché de la fibre de coton est un marché fortement concurrentiel sur lequel les producteurs vendent un produit homogène peu différencié. Il en résulte donc une concurrence exacerbée entre pays producteurs conduisant à une guerre de prix qui est finalement préjudiciable aux producteurs de coton. Le récent mouvement de hausse des prix peut modifier la tendance de long terme à la baisse, mais la volatilité subsiste.

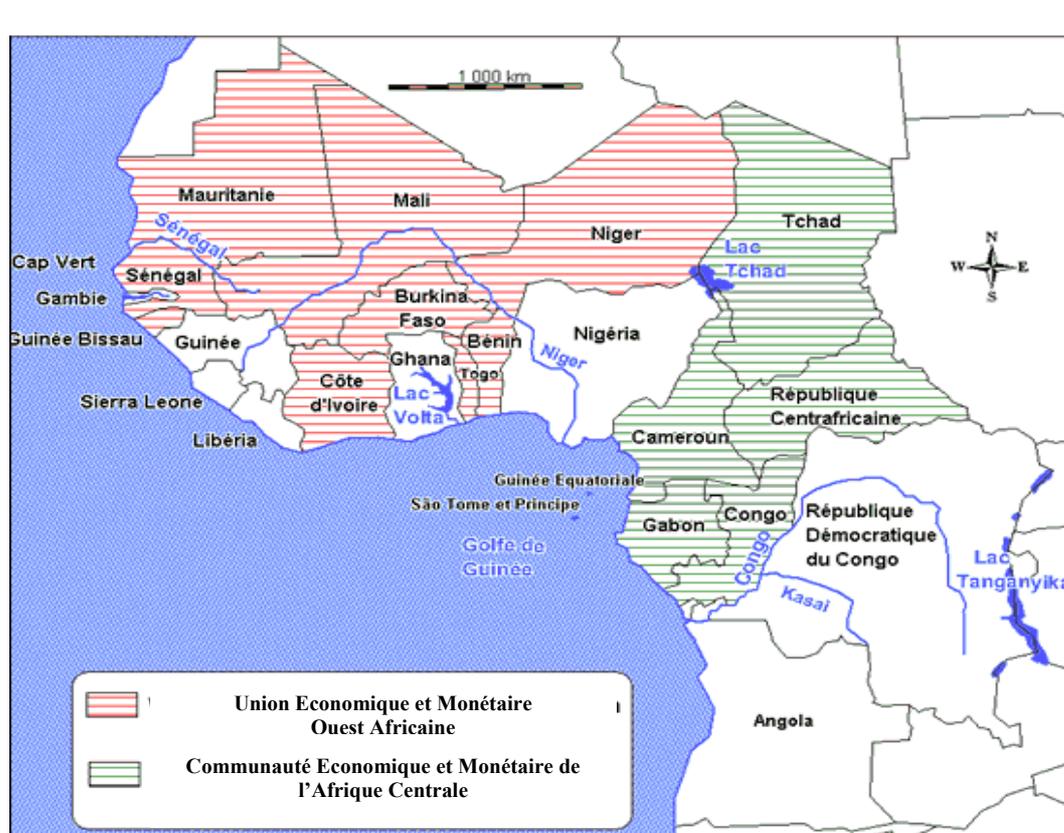
Face à cette situation, la démarche de différenciation du coton dans les pays producteurs peut constituer une solution. D'après Volle (2000), malgré la hausse des prix, un produit peut *continuer à se vendre* : c'est l'un des effets de la différenciation. Si le produit était indifférencié, toutes les entreprises seraient contraintes à vendre au même prix, car seule l'entreprise qui vend au prix le plus bas pourrait écouler sa production. La différenciation aura pour effet d'amortir l'incidence des mouvements et des prix (et de parité) sur les échanges (Volle, 2000).

En proposant des qualités différentes, le vendeur d'un produit différencié se met à l'abri de la concurrence. Dans ces conditions, le vendeur jouit en fait d'une situation de « quasi monopole » en raison de la différenciation existante entre son produit et celui des autres et bénéficie de l'assurance d'un acheteur ciblé. Il peut ainsi maintenir le prix moyen à un niveau suffisamment élevé pour générer une marge substantielle. Cette stratégie de différenciation peut donc constituer une voie pour le coton, qui de nos jours est soumis à la fluctuation du marché. Il s'agit de motiver, voire amener les producteurs et les opérateurs de l'aval à produire des qualités différentes du coton pour des acheteurs ciblés.

Si la stratégie de différenciation est apparue comme une alternative pour faire face à la crise au niveau des pays Ouest africains, dont le Burkina Faso, il faut cependant noter qu'il y a, en plus, au niveau sous régional une mobilisation de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce contexte régional doit être pris en compte, car il peut jouer, à terme, un rôle déterminant.

L'UEMOA est une organisation sous régionale qui a été créée par le Traité signé à Dakar, le 10 janvier 1994, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des sept pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie commune, le « F CFA » ([www.uemoa.int](http://www.uemoa.int)). De nos jours, elle compte 8 pays (avec l'entrée en 1997 de la Guinée-Bissau) : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo (figure 1)

**Figure 1:** Pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC



Source : <http://www.sflp.org/eng/004/uemoa.html>

Au sein de l'UEMOA, le coton est très peu transformé, plus de 90 % est exporté sous la forme de fibre. Dès lors elle dépend du marché international et de ses cours volatils. De plus, elle est confrontée à des problèmes internes (baisse des rendements, etc.). Ces contraintes fragilisent la filière, qui traverse une crise depuis 2001 sans précédent. Face à cette situation, les pays de l'UEMOA se mobilisent pour agir. Les plus gros producteurs regroupés au sein du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) ont dénoncé les subventions devant l'OMC en 2003 et demandé des mesures compensatoires. Dans les différents pays, des actions sont menées pour améliorer les rendements et doter les pays des chaînes HVI (High Volume Instrument) pour garantir une bonne qualité de la fibre sur le marché. Toutes ces actions pour valoriser le coton africain, le rendre compétitif et moins dépendant des fluctuations du marché nécessitent des investissements considérables, qui ne sont pas souvent à la portée des producteurs, sociétés etc.

Au niveau sous-régional (UEMOA), le coton a été intégré dans le programme qualité, lancé en 2001. La stratégie du programme qualité coton UEMOA se fonde notamment sur les facteurs déterminants du marché international et les contraintes qui limitent l'intégration des pays dans le marché sous-régional. En effet, dans l'Union, les producteurs africains ont pris conscience, d'une part, que les subventions des Etats-Unis et d'Europe ne vont pas s'arrêter de si tôt, et que, d'autre part, en cas d'arrêt, ils devront faire face à une concurrence de la part des pays émergents tel le Brésil.

Ainsi, pour faciliter la participation de ces huit pays au commerce régional et international, et pour une meilleure valorisation de la qualité de la fibre de coton africain, l'Union a adopté une politique industrielle commune « Programme Qualité UEMOA-UE-ONUDI ». Et l'une des composantes de ce

vaste programme est « le Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité ». Ce programme est lancé par l'UEMOA, financé par l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre techniquement par l'ONUDI (Weil et Bachelier, 2006). L'objectif est « *d'assister les pays africains producteurs de coton à améliorer la qualité et la valeur de leur coton* ».

L'hypothèse est que seule une différenciation du coton africain, avec une qualité respectant des standards bien définis, avec un marché bien ciblé pourra garantir des revenus durables et stables aux producteurs et contribuer à l'accroissement des indicateurs macro et micro économiques. C'est donc pour toutes ces raisons que le programme qualité coton de l'UEMOA a été initié et lancé pour aider les pays et contribuer à court terme à la résolution de la crise. Ce qui a conduit à l'élaboration d'un manuel qualité pour les filières cotonnières dans l'UEMOA. L'un des objectifs de ce programme qualité est d'arriver à une harmonisation au niveau sous régional par l'élaboration de normes de production et d'une grille harmonisée de ces écarts. Ainsi, pour ce qui est de ces standards, un consensus s'est dégagé par rapport à des primes et décotes (Soulé et Bachelier, 2006). De ce fait :

- le standard 0 correspond à la catégorie supérieure, soit éligible à une prime par rapport aux cours mondiaux ;
- le standard 1 représente le référentiel de base par rapport au cours mondiaux ;
- le standard 2 constitue les types moyens ;
- les standards 3 et 4, équivalent aux cotons types inférieurs et doivent faire l'objet de décotes successives.

Si l'initiative de l'UEMOA, pour l'élaboration des « standards Afrique » en vue d'une harmonisation des types de vente, semble être une voie de sortie pour une organisation de la vente du coton fibre dans la sous région, force est de constater que le processus est long, car de nos jours dans la zone UEMOA, les intérêts pays semblent pour le moment être prioritaires. Le défi de l'Union, est de faire accepter ces normes par tous et de pouvoir vendre sur le marché tout le coton Ouest Africain avec le seul label « Coton Afrique », et cela après avoir fait valoir auprès des instances de cotations et autres organisations, les « standards Afrique » de qualité du coton fibre.

Cependant, notons qu'au niveau de la cotation du coton sur le marché international, l'origine « Afrique de l'Ouest » n'est pas retenue en tant que label africain. Le coton reste spécifique à chaque pays (Fok, 2004). Evidemment, ceci constitue une « indication de perte d'appellation commune ». Il n'y a pas d'acquis à ce niveau. Il est important de savoir que les pays de l'UEMOA n'ont jamais fait valoir explicitement ou publiquement les particularités de leur coton, ni sa différence avec le coton qui sert à établir l'Indice A (Fok, 2004).

### **Questions**

Les initiatives nationales restent pour l'heure déterminantes. D'où, notre travail pour comprendre comment au Burkina Faso se met en place la démarche de différenciation du coton Les principales initiatives sont: le coton équitable, le coton bio équitable, la politique de qualité de la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA), notamment les marques déposées L8-F8. Ces trois sont effectives. Deux autres, à savoir, le Cotton made in Africa (CmiA), Better Cotton Initiative (BCI) sont en fait des projets. Cette stratégie de différenciation du coton suscite un certain nombre de questions :

- Est-ce que la différenciation du coton Burkinabé permet d'augmenter le niveau de prix comparativement au coton conventionnel ? quelles sont les démarches existantes ? Comment s'organisent-elles ?
- Ces initiatives permettent-elles de répondre à la question de la durabilité de la production au Burkina Faso ? Permettent-elles aussi de répondre à la problématique de la qualité du coton fibre de plus en plus décriée ?

La multiplicité des labels suscite une inquiétude auprès des producteurs car les mécanismes et procédures ne sont pas assez clairs. Pour que les producteurs s'approprient ces initiatives, il est

nécessaire qu'ils en connaissent les différences, les avantages et inconvénients et les coûts. Notre travail s'est centré sur une démarche, en vue de:

- Caractériser ces différentes démarches (principes, motivation, stratégie etc.)
- Préciser les critères de la différenciation
- Identifier les acteurs impliqués dans les démarches et les moyens mis en œuvre
- Comparer ces initiatives et de formuler des perspectives pour l'action

## **Démarche**

Nous avons utilisé une méthode basée sur « l'entretien semi compréhensif ». Il s'agissait donc d'interviews ou d'entretiens semi directifs et d'enquêtes qui ont ensuite été analysés et interprétés. La démarche s'est aussi appuyée sur les données de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA). En effet, dans la partie comparative de notre travail, elles ont servi à présenter une estimation des comptes d'exploitation d'un hectare de coton conventionnel, des marques L8-F8, de coton équitable, de coton bio équitable. Ces données ont été extraites du rapport d'activités de l'INERA (Programme coton/INERA, 2006). Ce sont des estimations réalisées. L'apport CIRAD, via l'unité de recherche coton (en février 2007), a été très utile pour comprendre non seulement, les enjeux actuels du coton, mais aussi pour faire le point sur les études déjà réalisées et en cours

L'étude s'est déroulée de Juillet à Octobre 2007 au Burkina Faso. Ainsi, nous avons rencontré des représentants des trois sociétés cotonnières : la Société des Fibres et Textiles (SOFITEX), la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) et Faso Coton, l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B), et la Coopération allemande au développement (GTZ) au Burkina Faso, l'Union Economique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Agence Française de Développement (AFD), le Centre international pour la Fertilité des sols et le Développement Agricole (IFDC), l'Association Suisse pour la Coopération Internationale (Helvetas/Burkina Faso), la Filature du Sahel (FILSAH), la Confédération Paysanne du Faso (CPF), le Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS)



## **PARTIE I : LES INITIATIVES ET LA SEGMENTATION DU MARCHÉ**

Au Burkina Faso, avec la stratégie de différenciation, segmentation de marché initiée dans le secteur coton, on distingue de nos jours des initiatives destinées à un marché de niche et celles orientées vers un marché de masse.

### **Marchés de niche**

Le coton bio et le coton équitable se présentent aujourd'hui comme étant deux opportunités pour les producteurs du Sud pour faire face à la conjoncture mondiale du coton conventionnel. En d'autres termes, ils peuvent être considérés comme une solution pour obtenir de meilleurs revenus et sortir ainsi de cette crise du marché. En effet, ces deux types de coton sont achetés à des prix qui peuvent aller jusqu'à 20 % au dessus du prix du marché (Haynes, 2006). Le prix du coton bio, plus élevé, permet de compenser les pertes de rentabilité dues à l'adoption de techniques culturales biologiques. Pour les producteurs du sud, comme c'est le cas au Burkina Faso, le coton bio, renvoyant à une notion de « nouvelle technique de production du coton », la période de transition va certainement voir leurs rendements chuter. C'est ainsi qu'ils bénéficient d'une prime « bio ». Le prix du kilogramme bio est variable d'une région à une autre et aussi variable selon les acheteurs.

Quand au prix du coton équitable, il veut refléter une rémunération « juste » des producteurs tout en contribuant au financement du développement de la communauté à laquelle il appartient. Ainsi, ils bénéficient, individuellement d'un prix « équitable » et collectivement d'une prime « sociale ». Mais, l'un des atouts du commerce équitable est qu'il permet aux producteurs de préparer leur culture sans s'endetter. Ceci passe par un préfinancement des acheteurs jusqu'à 60% de la récolte. Au niveau du coton biologique, c'est la réduction du coût des intrants, voire l'absence d'intrants, qui fait que les producteurs ne s'endettent pas.

Le marché du coton bio et du coton équitable sont des marchés qui sont destinés à des consommateurs bien ciblés qui se préoccupent de la protection de l'environnement et des questions d'équité dans le commerce du coton. Du coup, ces derniers deviennent les acteurs garants du développement de ces deux initiatives, réduisant ainsi les effets pervers du marché mondial sur les producteurs du sud. Le coton bio et le coton équitable sont en quelque sorte caractérisés par le rôle essentiel que jouent les consommateurs, contrairement à ce qui se passe pour le coton conventionnel. En effet, dans ce dernier cas, les consommateurs achètent en fonction du rapport du produit et de son prix. Par contre dans l'achat du coton bio et/ou équitable, les consommateurs mettent en avant la question des conditions environnementales et sociales qui ont présidé à leur production. Ainsi, ces filières cotonnières sont construites entièrement sur la volonté et la capacité des consommateurs à acheter ce coton.

« Ce rôle central du consommateur fait que les filières biologiques et équitables vont souvent se construire à partir d'un double mouvement. D'une part elles vont se construire autour des normes qui garantissent la qualité équitable ou biologique des produits aux consommateurs ce qui va favoriser une forte intégration verticale des filières notamment l'intégration d'acteurs qui sont en contact direct avec les consommateurs. De l'autre elles se construisent autour des attentes des consommateurs et non de l'offre de produits bruts (coton non transformé). Ces deux (2) éléments participent à l'explication des potentialités ouvertes au marché de ces cotons mais aussi à celle des freins à leur expansion » (Haynes, 2006)

### **Le coton équitable**

#### *Principaux acteurs*

Le commerce équitable est une démarche soutenue par FLO/Max Havelaar qui est assurée par trois organismes partenaires. Le rôle de Max Havelaar est d'assurer des débouchés commerciaux équitables à travers la sensibilisation de l'opinion publique (surtout du Nord) au commerce équitable et la mobilisation des acteurs économiques. La Fédération internationale « Fairtrade Labelling Organisations » (FLO) définit les standards internationaux par type d'organisation de producteurs et par produit et accompagne les acteurs/producteurs sur le terrain. Le cahier de charges, spécifique par produit, est défini par cette fédération, mais de manière concertée avec tous les acteurs concernés par ledit produit et/ou l'organisation. Quant à la certification, elle est assurée par FLO-Cert, qui est un organisme de certification agissant conformément à la norme ISO 65. Donc, la société FLO-Cert certifie les organisations de producteurs et agréé les acteurs économiques: exportateurs, importateurs, fabricants etc. Sa mission est de contrôler que les organisations certifiées respectent leur engagement dans une démarche de progrès et de sanctionner les dérives et infractions qui surviendraient; offrant ainsi par conséquent aux consommateurs une certification et un strict contrôle des standards du commerce équitable Max Havelaar, (2006).

Au Burkina Faso, le projet « commerce du coton équitable » a été mise en œuvre en 2003 par le groupe français Dagrif et Max Havelaar avec le soutien du Ministère Français des Affaires Etrangères et le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE). L'objectif principal est de permettre aux agriculteurs d'avoir un meilleur revenu de leur coton. Sans prétendre être la panacée à la situation « inéquitable » que traversent les filières cotonnières, il permet aux producteurs de percevoir une meilleure rémunération dans des conditions de production bien précises. Le projet consiste à certifier un groupement « commerce équitable » en fonction de l'existence de critères clés : existence d'une démocratie, transparence de gestion, non discrimination, prise en compte de l'approche genre et absence de travail d'enfant etc. Il existe évidemment des standards internationaux<sup>2</sup> qu'il faut que les organisations de producteurs de coton se doivent de respecter.

### *Stratégies de qualité pour le coton équitable*

Outre ces standards internationaux, Max Havelaar France a, avec la SOCOMA édicté des critères pour une amélioration de la qualité du « coton équitable du Burkina Faso » dans une « Charte de qualité ». Elle constitue aussi en fait une stratégie pour la SOCOMA pour produire du coton de bonne qualité. Ces critères de qualité ne sont pas forcément « obligé » pour la certification en coton équitable, qui tient plus compte des règles de démocratie, de transparence etc. dans les organisations, etc. Cette politique de qualité est basée notamment sur la clarté et l'éclat du coton, l'élimination de contaminants tels les polypropylènes, l'homogénéité des fibres et la traçabilité (SOCOMA, 2004).

**La clarté et l'éclat du coton :** l'obtention du coton propre/blanc et non collant est un ensemble d'actions dont la plupart concerne celle des producteurs. Les déjections d'insectes ravageurs, tels la mouche blanche et les pucerons sont à la base d'un coton collant, car ils forment un miellat qui colle les différentes fibres entre elles. Pour obtenir le résultat escompté, la SOCOMA assure la formation (sur l'utilisation des produits phytosanitaires, l'entretien du matériel etc.) des producteurs engagés dans le projet et fournit les intrants de qualité à temps et à crédit. Ce travail se fait de concert avec l'Union Provinciale des Producteurs de Coton (UPPC), qui apporte son appui/conseil technique et organisationnel. Quant aux producteurs, ils entretiennent les champs tout au long du cycle végétatif en assurant une bonne protection phytosanitaire (surtout en fin de cycle pour éviter les dégâts d'insecte et la pollution de la fibre par les graines des mauvaises herbes). De plus, ils sèment précocement et font plusieurs récoltes pour que les dernières pluies ne ternissent pas la fibre. Des semis précoces permettent l'éclosion des capsules avant l'apparition des mouches blanches. Avant la vente, un tri est effectué pour extraire les morceaux de capsules et les cotons souillés par les insectes.

**L'élimination des contaminants :** les politiques de qualité sont un enjeu pour accéder au marché international. Ainsi, la présence de contaminants dans les fibres de coton contribuent à ternir l'image

---

<sup>2</sup>[http://www.fairtrade.net/fileadmin/user\\_upload/content/Standards\\_du\\_Commerce\\_Equitable\\_pour\\_le\\_coton-graine\\_-\\_Organisations\\_de\\_Petits\\_Producteurs\\_-\\_Mai\\_2006\\_-\\_FR.pdf](http://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/Standards_du_Commerce_Equitable_pour_le_coton-graine_-_Organisations_de_Petits_Producteurs_-_Mai_2006_-_FR.pdf)

du coton fibre burkinabé, voire africain. Le polypropylène a toujours été utilisé au moment de la récolte (sac), du transport comme couverture (bâche) du coton, à la commercialisation (enveloppe de balles). Pour obtenir du coton sans polypropylènes, les producteurs utilisent des moyens de récolte (cartons, paniers traditionnels, etc.) et de transport sans polypropylènes. La traçabilité étant l'un des axes de garantie au niveau du commerce équitable, les producteurs, au niveau du groupement, refusent tout coton dont ils ne pourront pas attester et assurer la qualité, c'est-à-dire du coton d'un producteur ne faisant pas partie du groupement.

**L'homogénéité des fibres :** pour y arriver, voire limiter la variabilité, vu que les cotons ont des provenances parcellaires différentes, les producteurs font des semis précoces, ce qui permet une croissance plus homogène, ainsi qu'une meilleure maturation de la fibre (fort taux de maturité). Au Burkina, dans cette zone Est, il est recommandé de faire ces semis précoces avant le 30 juin, tout en suivant les recommandations de la société en matière de fertilisation. De plus à la récolte, ils évitent de collecter le coton des capsules immatures, car leur micronaire est très faible. Le coton ainsi récolté est acheté selon un trié en amont en 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> choix. Les qualités équivalentes sont regroupées dans le même camion et traitées dans l'usine à part. De plus, à la sortie des balles, la SOCOMA effectue un test de micronaire de chaque balle pour mieux garantir la qualité exigée par le client.

### **Certification et coût de la certification équitable**

La certification du coton équitable est faite au Burkina par l'organisme de certification Fair Trade Labelling Organisation (FLO). Ce qui permet donc à SOCOMA de vendre son coton sous le label de Max Havelaar « coton équitable » sur le marché international. On dénombre de nos jours, 66 Groupements de Producteurs de Coton (tous de l'Union Provinciale des Producteurs de Fada) concernés par le « coton équitable ». Les 66 GPC ne sont pas certifiés, seule l'Union est inspectée par FLO. Ensuite, les inspecteurs choisissent de manière aléatoire 8 GPC (racine carré du total) qu'ils inspectent afin de certifier au final l'ensemble de la production de ces 66 GPC de la SOCOMA.

#### **Données de production coton équitable : 2005-2007**

Au Burkina Faso, la production du coton équitable non bio est le fait de la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA), présente à l'Est du pays. Pour la campagne 2005-2006, elle a produit 818 tonnes de coton fibre équitable. En 2006-2007, la production de coton équitable a été de 2300 tonnes de coton fibre. Le kilogramme de coton fibre a été vendu à 958 fcfa/kg, soit 1,46€/kg (dont 230 (0,35€) fcfa/kg à reverser au GPC) en position FOB, contre 622 fcfa/kg (0,95€) pour les 11 400 tonnes de coton conventionnel (SOCOMA, 2007). Toute cette quantité de coton équitable produit en 2006-2007 a été vendue, contre seulement 40% de la production de la campagne antérieure (SOCOMA, 2007).

En contre partie, les producteurs reçoivent un « prix minimum garanti d'achat du coton grain » supérieur à celui du coton conventionnel. Ce prix est de 238fcfa/kg (0,36€/kg) de coton graine (contre 145fcfa/kg (0,22€/kg) pour le coton conventionnel). A ce prix s'ajoute une prime sociale équitable de 34fcfa/kg (0,05€/kg) de coton graine destinée aux financements des projets communautaires gérés par les GPCB. Cette certification équitable a également un coût, qui est proportionnel au nombre de producteurs et aussi au nombre de groupements à certifier. Pour la campagne 2006-2007, elle était de 26fcfa/kg (0,04€/kg) de fibre produite (SOCOMA, 2007).

### **Avantages et contraintes du coton équitable**

Le coton équitable est une stratégie de différenciation qui se caractérise par un certain nombre d'atouts. L'avantage principal est d'ordre économique. Il se traduit par un prix supérieur à celui du coton conventionnel et l'allocation d'une prime sociale destinée aux groupements des producteurs pour la réalisation d'infrastructures socio-économique de base. En outre, des avantages sociaux sont à noter : ils portent notamment sur le respect des règles d'éthique et de dignité des producteurs à travers des recommandations de l'OIT, (comme l'interdiction de travail des enfants), la promotion de la femme dans les organisations paysannes avec une absence de discrimination. Enfin, on note que cette stratégie de différenciation permet aux organisations de mieux s'organiser et d'être autonomes

En dépit de ces avantages, il existe aussi des contraintes dont la majeure partie porte sur les règles et les principes de bonne gestion dans les organisations paysannes. En effet, la transparence et la vie démocratique sont souvent très difficiles dans les milieux paysans, où le vote qui se fait « à main levée » empêche l'expression de chacun car il y a des jeux d'influence. Beaucoup de groupements ne connaissent pas les règles élémentaires de gestion. Donc, cela suppose de la formation et donc un coût supplémentaire. Le marché du coton équitable reste à développer (2300t de coton équitable produit, mais seulement 800t ont été vendues par la société), vu l'instabilité du marché. Les primes versées aux producteurs et à leurs groupements sont fonction des quantités vendues par la société : du coup cela peut démotiver les producteurs.

## Le coton biologique et équitable

### *Le programme et ses principaux acteurs*

Le programme de promotion du coton biologique a été lancé en 2004. C'est également à partir de cette période que la privatisation au niveau de la filière a été entamée. La finalité du programme coton biologique au Burkina Faso est de « *contribuer à promouvoir le coton biologique sur les marchés internationaux, à encourager des pratiques agricoles à la fois durables, rentables et sans danger pour les productrices et les producteurs en zone cotonnière du Burkina Faso, et aussi à améliorer les conditions de vie des populations rurales* » (UNPC-B et Helvetas, 2005). A partir de la campagne 2005-2006, le programme a fait la promotion de certaines cultures qui entrent en rotation avec le coton comme le sésame, le sorgho, ou qui sont plantées en association avec le coton comme, le karité biologiques. De plus, la certification « équitable » a été prise en compte à partir de cette même année. Ainsi, en 2006-2007, le programme s'est plus focalisé sur la promotion du **coton bio équitable**, car la demande sur le marché est en pleine croissance. Par exemple, en 2005-2006, la demande du marché avoisinait 2000 tonnes de coton alors que la production du Burkina, Mali et Sénégal n'était que de 225 tonnes de coton fibre (Helvetas, 2007).

Plusieurs partenaires soutiennent le programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso. Les principaux sont (UNPC-B et Helvetas, 2007) : l'Etat du Burkina Faso et les sociétés trois cotonnières, l'Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPC-B), le Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS), l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), la coopération allemande au développement (GTZ), l'Association Suisse pour la Coopération Internationale, Helvetas/Burkina Faso, Paul Reinhart SA, Hess Natur, le Secrétariat d'Etat à l'Economie, Suisse (SECO), la Direction pour le Développement et la Coopération, Suisse DDC/BUCO au Burkina Faso et l'ONG néerlandaise pour la coopération internationale (ICCO).

### Données de production du coton bio équitable : 2003 à 2007

La production du coton biologique et équitable au Burkina Faso est en pleine croissance. Depuis le début du programme et ce, jusqu'à nos jours, on constate de manière générale, un accroissement de la production. Ainsi, de 2004 à 2007, la dite production de coton bio équitable a été multipliée par 25, passant ainsi de 14 tonnes à environ 350 tonnes de coton graine (143 tonnes de coton fibre) (UNPC-B et Helvetas, 2007). Cette augmentation s'explique en grande partie par le nombre de producteurs bio de plus en plus nombreux et surtout par l'augmentation des superficies, d'autant que ce coton bio est mieux vendu avec les primes obtenues à l'issue des récoltes. Cet engouement s'explique aussi par le fait que sa production n'est pas synonyme d'endettement. Pendant la même période, les superficies emblavées sont passées de 30 ha à 687 ha (UNPC-B et Helvetas, 2005). Cette augmentation des superficies traduit la volonté manifeste d'une catégorie sociale (femmes et jeunes) de se lancer dans la production du coton bio équitable. Lorsque nous considérons les rendements, on constate de manière générale qu'ils sont passés d'une moyenne de 785 kg/ha à 485 kg/ha de 2004 à 2007, soit une moyenne générale de production de coton bio équitable de 506 kg/ha au Burkina Faso (UNPC-B et Helvetas, 2007). Cette baisse s'explique en partie d'une part, par l'adhésion des nouveaux (73%) producteurs sans aucune expérience de production et d'autre part par les aléas climatiques (UNPC-B et Helvetas, 2007). Mais, il faut noter qu'il s'agit d'une nouvelle façon de produire le coton et les ITK ne sont pas totalement maîtrisés.

## *Stratégie et critères de choix des producteurs et des parcelles*

La production de coton biologique est basée sur les principes de l'agriculture biologique et les exigences du commerce équitable. Au niveau de l'agriculture biologique, il faut noter qu'il est strictement interdit au producteur d'utiliser tout intrant chimique de synthèse, seuls les intrants biologiques sont autorisés et le producteur doit adopter des pratiques culturales protectrices de l'environnement

Toute personne, de façon volontaire, désireuse de faire de la production du coton bio doit d'une part s'engager à la conversion de ses parcelles vers l'agriculture biologique et d'autre part, ne plus cultiver du coton conventionnel, ni utiliser les engrais et pesticides chimiques sur toutes les parcelles à certifier et ne pas traiter ses semences avec des produits chimiques. En sus, la personne doit avoir suffisamment de terres agricoles et disposer de la fumure en quantité suffisante. La personne est obligatoirement membre d'un groupement de producteurs de coton bio (GPC Bio) et par conséquent n'est plus membre d'un groupement de producteurs de coton (GPC). Dans le groupement d'appartenance, le nouveau membre en question ne doit pas être endetté et doit signer un contrat de production avec l'UNPC-B. Dans ce contrat, il s'engage par exemple à suivre les formations et à fournir toutes les informations nécessaires au suivi et contrôle de la parcelle (UNPC-B et Helvetas, 2005).

La parcelle prévue pour la production de coton biologique doit être fertile, isolée par rapport aux différents champs conventionnels (au moins 25m) et ne doit pas être située au bas de pente de ces parcelles. De plus, elle ne doit pas recevoir des produits chimiques de synthèses pendant au moins 3 ans. La parcelle est délimitée par des piquets peints en vert ou des repères naturels et doit faire partie d'un ensemble de parcelles permettant des rotations de culture (UNPC-B et Helvetas, 2005). Ainsi, en 2006-2007, la superficie totale des parcelles de coton bio équitable était de 650 ha contre 655 000 ha pour le coton conventionnel. Ces parcelles sont réparties dans cinq zones de productions (carte N°1) : Tiéfara (Ouest), Fada (Est), Ioba (Sud ouest), Pô (Sud) et Kayao (Centre). Au niveau de chaque zone de production, nous avons des groupements de producteurs de coton bio (GPCB). Plusieurs GPCB de villages différents constituent des unités de production. De nos jours, le programme enregistre au total 13 unités de productions et 39 GPCB.

## *Certification du coton biologique et équitable*

La certification biologique est basée sur des pratiques culturales et des modalités de traitement du coton bio récolté de la production jusqu'en position FOB. Depuis 2004, l'organisme de certification du coton biologique au Burkina Faso est Ecocert International, agréé par l'Union Européenne (UNPC-B et Helvetas, 2005). La certification « équitable » a été faite par FLO. La certification bio-équitable n'est que l'adoption concomitante de ces deux principes (équitable et biologique) dans la production du coton, pour fournir ainsi du coton bio-équitable. Ce qui est très rentable pour le producteur qui va non seulement bénéficier d'une prime bio de 34fcfa/kg (0,05€/kg), mais aussi du prix équitable de 238fcfa/kg (0,36€/kg). Il en résulte donc un prix d'achat au producteur de 238fcfa + 34fcfa, soit un total de 272fcfa/kg (0,41€/kg) de coton graine. Le groupement aussi bénéficie de la « prime équitable sociale » de 34fcfa/kg (0,05€/kg) destinée à la réalisation d'infrastructures socio économiques de base (UNPC-B et Helvetas, 2007). Cette certification de la fibre a un coût qui dépend principalement du nombre de producteurs, de parcelles et de leur éloignement. En 2006-2007, ce coût était de 27fcfa/kg, soit 0,04€/kg (UNPC-B et Helvetas, 2007).

## *Atouts et contraintes de la production de coton bio équitable*

A l'issu de ce premier diagnostic, nous pouvons dégager les atouts et contraintes de la production du coton biologique au Burkina Faso de façon générale.

**Tableau 1:** Atouts et contraintes du coton bio équitable

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du revenu du producteur et baisse du taux d'endettement.</li> <li>- Convient mieux aux petits producteurs à faibles superficies (0,25 – 1 ha) et , n'ayant pas accès aux crédits ;</li> <li>- Demande de plus en forte du marché et demande d'adhésion de producteurs;</li> <li>- Forte contribution aux Activités Génératrices de Revenus des femmes qui constituent 41% des producteurs bio ;</li> <li>- L'utilisation de la fumure organique produit un arrière effet d'entraînement sur les cultures céréalières qui suivent le coton;</li> <li>- Le producteur évite l'intoxication et l'exposition aux produits dangereux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rendements sont faibles (400 à 500kg/ha) et les quantités marginales (344 tonnes en 2006-2007),</li> <li>- Transport coûteux (éloignements des zones relativement à la seule usine d'égrenage) et non autonomie du programme ;</li> <li>- Coût du suivi et de l'encadrement des producteurs, le plus souvent inexpérimenté et dont les parcelles sont éloignées les unes des autres</li> <li>- L'égrenage nécessite un très bon nettoyage des machines qui servent d'habitude au coton conventionnel ;</li> <li>- Indisponibilité de la fumure en qualité et en quantité et faible niveau d'équipement</li> </ul>

Source : *Elaboré par Diallo L., 2007 à partir des rapports de l'UNPC-B et Helveats (2004-2007)*

Ces deux types de coton constituent donc une alternative intéressante pour laquelle le caractère différencié de la production et la demande finale des consommateurs des pays du Nord constitue des éléments déterminants. Force est de constater que, même si ces types de production ont des potentialités de développement, ils doivent encore démontrer leur viabilité à long terme et ne doivent pas être envisagés en tant que substitution au coton conventionnel, mais plutôt comme des opportunités pour le développement de produits de niche mieux rémunérés.

Ce sont en d'autres termes deux (2) marchés de niche dont le succès commercial n'est pas garanti. Cependant le changement du mode de consommation des pays du Nord lié à l'exigence de qualité sociale et/ou environnementale est un facteur supplémentaire pour favoriser les petits segments de marché que sont celui du bio et/ou de l'équitable. De nos jours, la tendance est de faire de l'équitable, du bio et surtout du bio-équitable. Le coton bio-équitable permet en fait d'avoir deux primes (bio et équitable), ce qui évidemment est bénéfique pour le producteur. Enfin un des atouts, qui se présente cette fois-ci comme une opportunité pour le producteur est que si pour une raison quelconque le marché du coton biologique et les primes associées venaient à disparaître, le paysan conserverait une méthode de production durable qui lui permettrait d'être moins dépendant vis-à-vis des intrants chimiques. Ainsi, il continuera à faire des économies de coûts.

La menace qui peut peser sur ces deux marchés de niche est les OGM au niveau des pays où sont produits du coton équitable et du coton bio. En prenant le cas du Burkina Faso, pour l'année 2007-2008, le coton Bt a été testé en milieu réel. L'Etat envisage sa production à grande échelle pour les campagnes à venir. Or, dans les cahiers de charges du coton équitable et biologique, les OGM sont interdits. Si d'après les résultats de l'INERA (2006), le risque de dissémination vers les champs de coton non Bt sont faibles, rien n'est démontré à grande échelle. La perspective de la mise en culture de variétés OGM pose le problème de leur coexistence avec les autres cultures dès lors qu'il existe un marché pour ces différents types de produits. Cela pose le problème classique des modes de gestion des externalités. En effet, en raison des possibilités de dissémination, les agriculteurs sont en situation d'interdépendance, puisque le comportement d'un agriculteur cultivant des OGM peut affecter le bien être d'un agriculteur non OGM. Le risque de dissémination à un niveau (maillon) de la production est élevé. Le matériel est souvent à multiple usages et peut donner lieu à des échanges entre producteurs. Des règles claires sur la responsabilité civile des parties doivent également être mises en place, sachant que ces règles vont affecter à terme les différentes parties impliquées.

**En 2006-2007,**

**Coton bio équitable**

Rendement moyen : 506 kg/ha  
Superficies : 692 ha  
Production : 350 t

**SOFITEX**

Rendement moyen : 1060 kg/ha  
Superficies : 526 100 ha  
Production : 557 588 t

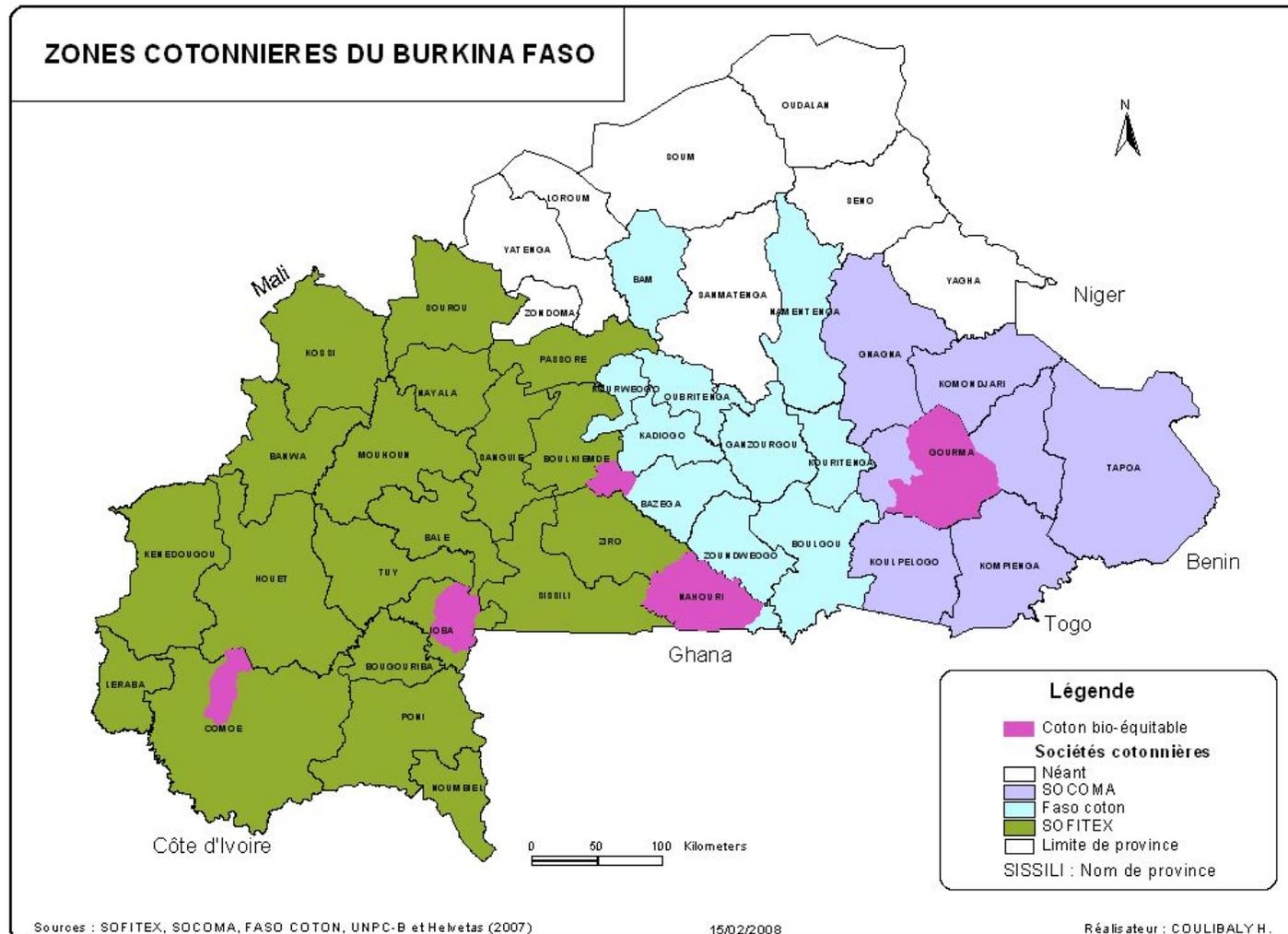
**Faso Coton**

Rendement moyen : 950 kg/ha  
Superficies : 35 420 ha  
Production : 34 000 t

**SOCOMA**

Rendement moyen : 990 kg/ha  
Superficies : 57 303 ha  
Production : 56 730 t

**Carte 1: Zones de production cotonnière (conventionnel et bio équitable) au Burkina Faso en 2006-2007**



## Marchés de masse

L'étude réalisée au Burkina Faso montre qu'il existe deux catégories d'initiatives. La première est constituée par la promotion des marques de coton L8-F8. Quant à la deuxième, elle comprend le « Cotton made in Africa » et « Better Cotton Initiative ». La particularité de cette deuxième catégorie est qu'en fait ces deux types de coton sont au stade de projet. Si les normes du Cotton made in Africa sont déjà définies il reste à préciser leur mise en œuvre, alors qu'au niveau du Better Cotton Initiative tout reste à définir.

Les démarches qualité de la SOCOMA sont une « stratégie commerciale », qui permet d'obtenir une meilleure rémunération (objectif visé) d'une part, et fournir une garantie au client. Ainsi, avec les marques L8-F8, tous les éléments d'une meilleure appréciation de la qualité du coton fibre sont réunis. Ce qui laisse sous entendre que cette stratégie, même si actuellement son marché est identique à celui du coton conventionnel, trouvera un marché potentiel car de nos jours, les filateurs sont de plus en plus exigeants sur la qualité du coton.

Actuellement, il est impossible de chiffrer ce marché « exempt de contamination, de poussière, etc. et emballé en toile de coton ». Mais, à terme, L8-F8 cherchent à devenir la référence (le coton conventionnel ne bénéficie pas des mêmes soins que ces deux marques). D'où tout l'intérêt du marketing, et de garantie de la qualité auprès des filateurs. Cette garantie, ne peut qu'à long terme produire une plus value comparativement au coton conventionnel (toujours emballé en balles de polypropylène). Actuellement, ces deux marques sont vendues au même prix que le coton conventionnel sur le marché mondial. Et par conséquent acheté au même prix chez les producteurs (145fcfa/kg, soit 0,22€/kg). Mais, avec les campagnes à venir, le temps de se construire une réputation, les promoteurs espèrent vendre ce coton de qualité à un prix plus élevé que celui du coton conventionnel.

L'approche « Cotton made in Africa », en partant du concept de « Partenariat – Public – Privé », l'accent est mis sur la demande afin de créer un partenariat dynamique entre les consommateurs et les petits producteurs africains. « Cotton made in Africa » vise le marché principal qui n'est pas accessible de nos jours aux labels du commerce équitable et biologique. Il se fait donc sur un marché « normal » ou de « masse », en essayant d'obtenir une production de coton durable, sans hausse des prix. Les standards plus élevés, qui améliorent la qualité du coton doivent être atteints sans incidence sur les coûts. Seul l'accroissement de la demande peut constituer un véritable apport bénéfique à la lutte contre la pauvreté dans les pays comme le Burkina Faso. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que cette nouvelle initiative n'a pas de prime économique. Ainsi, même si la demande peut être forte, vu la promotion faite, les producteurs du Burkina Faso ne bénéficient pas de soutien. Dans le contexte actuel de baisse des prix aux producteurs, seul un argument en faveur d'une augmentation des revenus à court terme peut motiver ceux-ci.

## Les marques L8-F8 : acteurs et stratégies

C'est dans un contexte de perte de valeur, due à la qualité « de plus en plus décriée » du coton africain, que le groupe Dagrís S.A., actionnaire majoritaire à la SOCOMA a choisi de valoriser le coton Burkinabé afin de mieux satisfaire le consommateur. Le groupe a développé une politique de qualité où le critère déterminant est « l'indice de pureté de la fibre de coton ». Dagrís et SOCOMA veulent exclure toutes les sources de polypropylène dans les diverses opérations de manipulation du coton graine à la fibre. C'est ainsi, que Dagrís S.A. par l'intermédiaire de la Compagnie Cotonnière (Copaco) a déposé en septembre 2005 deux marques différenciées pour mieux valoriser la qualité du coton: il s'agit des marques déposées, « L8-F8 », qui garantissent des niveaux supérieurs de pureté. L'objectif de cette démarche qualité, qui en fait est une stratégie commerciale est de fournir aux clients un coton pur et exempt de contaminants, tels les débris végétaux, les polypropylènes, le miellat des insectes (à l'origine du coton collant), etc.

## Pourquoi "L" et "F" ?

Les deux marques L8 et F8 expriment en fait un degré de qualité ascendante en fonction de l'indice de pureté de la fibre. En effet, le « L » signifie « Least contaminated » et le « F » correspond à « Free contaminated ». Cela signifie que la stratégie de Dagrís et SOCOMA, c'est d'obtenir un coton « moins contaminé » et tendre vers du coton « sans contamination ». Donc le « L8 » n'est qu'un début. C'est ce qui est produit actuellement, l'objectif c'est de produire du « F8 » au final.

## Pourquoi 8 ?

### Le huit (8) traduit le nombre d'engagements

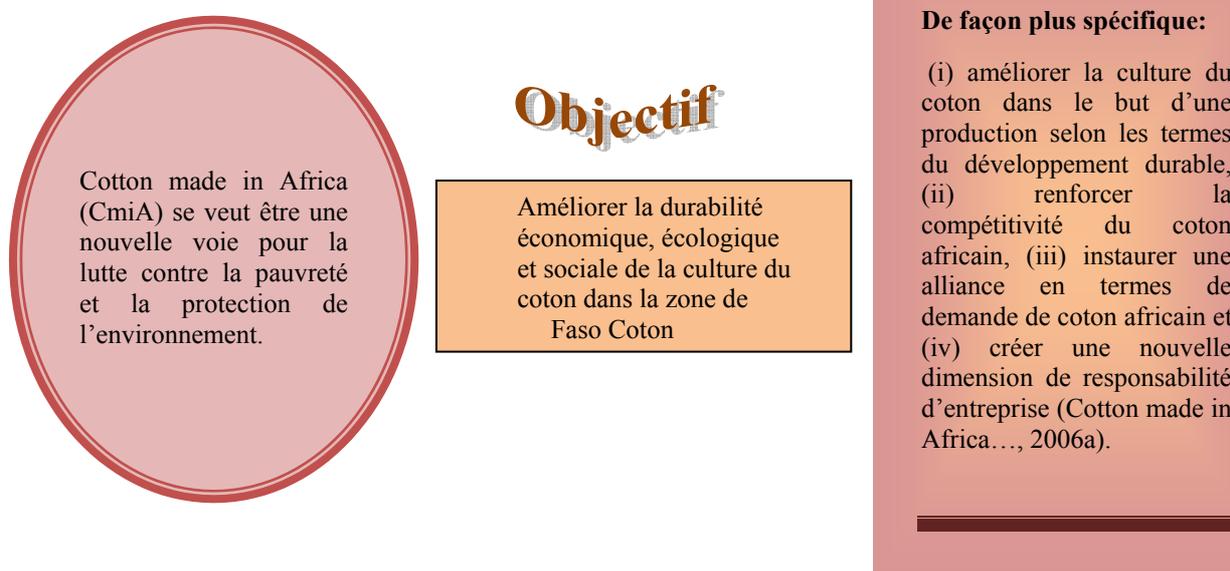
1. Assurer un choix méticuleux des variétés et une meilleure expression des caractéristiques variétales: la Société s'engage à fournir les variétés ayant un bon potentiel de production et les producteurs doivent tout faire pour mettre en œuvre afin que les variétés choisies expriment au mieux leurs potentiels ;
2. Obtenir une fibre propre exempte de saletés (débris végétaux et polypropylènes etc.)
3. Le coton fibre produit a un emballage spécifique et soigné différenciant les marques. Le coton est ainsi emballé dans des toiles en coton avec toutes les codifications. Cette toile est fabriquée, à la Filature du Sahel (FILSAH) située à Bobo-Dioulasso, à partir de résidus de coton lors la confection des fils.
4. Un classement rigoureux du coton en lots homogènes : toutes les balles sorties de l'usine sont immédiatement mises dans des conteneurs. Sur chacune d'elle, un échantillon est prélevé et envoyé au service classement et contrôle de qualité de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso pour être codifié. Et les balles ayant les mêmes codes sont regroupées en lots pour constituer « un lot de vente » pour le transport.
5. Les balles une fois codées, sont mises dans des conteneurs pour l'exportation pour réduire, voire éviter la contamination par la poussière et autres contaminants.
6. A chaque niveau de production, chaque acteur concerné est responsable de ladite démarche qualité. Il doit en assurer sa promotion, sa continuité, voire sa pérennisation ;
7. Ainsi, à travers ce jeu de responsabilité individuelle et collective, on assure, voire garantit, une transparence des procédures de production, de même que la traçabilité du coton L8 et F8 ;
8. En contre partie, le producteur obtient une meilleure rémunération. Il faut toutefois noter que la stratégie est à ses débuts. Cet engagement sera certainement honoré après les premières campagnes sur le marché. En d'autres termes, les promoteurs fournissent du coton de « qualité » à leurs partenaires, qui en retour (après critiques et suggestions etc.) vont sans doute consentir à payer un niveau de prix plus élevé que celui du coton conventionnel. Ce qui en retour permettra aux producteurs concernés d'être mieux payés au kilogramme de coton L8-F8 que celui du coton conventionnel.

Source : Elaboré par Diallo, (2008) à partir des fiches de présentation de Dagrís.

## Choix des producteurs de coton L8 et F8

Le coton L8 se produit de la même manière que le coton conventionnel, à la seule différence que l'accent est mis sur la récolte et les actions visant à réduire la présence des contaminants. Tous les groupements de producteurs de coton (GPC) peuvent produire du coton « L8-F8 » suivant les critères de production établis à travers les 8 huit engagements pris au niveau de la société. L'intervention de la SOCOMA se limite à ce niveau en une sensibilisation pour amener les producteurs à réduire, voire éliminer le polypropylène dans le coton graine. Le plus souvent, il s'agit de producteurs qui ne se sont pas engagés dans la production du coton équitable. En retour, la SOCOMA fournit les toiles en coton, les producteurs ne payant que le coût de la couture. Pour sa première campagne, la SOCOMA a produit 1485 tonnes de coton fibre L8 (SOCOMA, 2007).

## Cotton made in Africa



Source : Elaboré par Diallo, (2008) à partir des données de « Cotton made in Africa, 2006a et 200b)

## Description et acteurs

**Ce projet se déroule dans trois différents pays.**

**Au Bénin**, l'introduction du « Cotton made in Africa (CmiA)» (en dépit de quelques difficultés liées à la fourniture d'intrants) a été un succès d'après Dado Doko Issoufou<sup>3</sup> (AProCA et BCI, 2007) secrétaire permanent du Conseil National des Producteurs de Coton du Bénin : 11 247 ha de terres emblavées pour appliquer le paquet technologique du CmiA ; Formation de 501 producteurs au LEC (Lutte Etagée Ciblée), l'encadrement rapproché de 1080 groupements de producteurs de coton etc. **En Zambie**, où environ 40000 petits exploitants sont impliqués dans le projet, les rendements cotonniers ont augmenté d'environ 59% par hectare après les sessions de formation organisées par le promoteur de CmiA en Zambie, en l'occurrence Dunavant SA (Dunavant Zambia Limited, 2007). Cette augmentation est due à un meilleur suivi des champs, depuis la préparation jusqu'à la récolte en passant par les phases de traitements des plantations. **Au Burkina Faso**, c'est la société cotonnière Faso Coton qui est le partenaire du projet CmiA. Mais, il se trouve qu'au Burkina Faso, la plupart des itinéraires techniques tiennent compte de toutes les recommandations relatives au CmiA. Ainsi, après

<sup>3</sup> Secrétaire exécutif du Conseil National des Producteurs de Coton (CNPC) du Bénin

une étude d'évaluation, Faso coton doit fournir une déclaration formelle indiquant que le coton du Burkina Faso est conforme ou pas aux principes du CmiA. Cette déclaration sera le préalable à l'entrée du CmiA au Burkina (Cotton made in Africa..., 2006b).

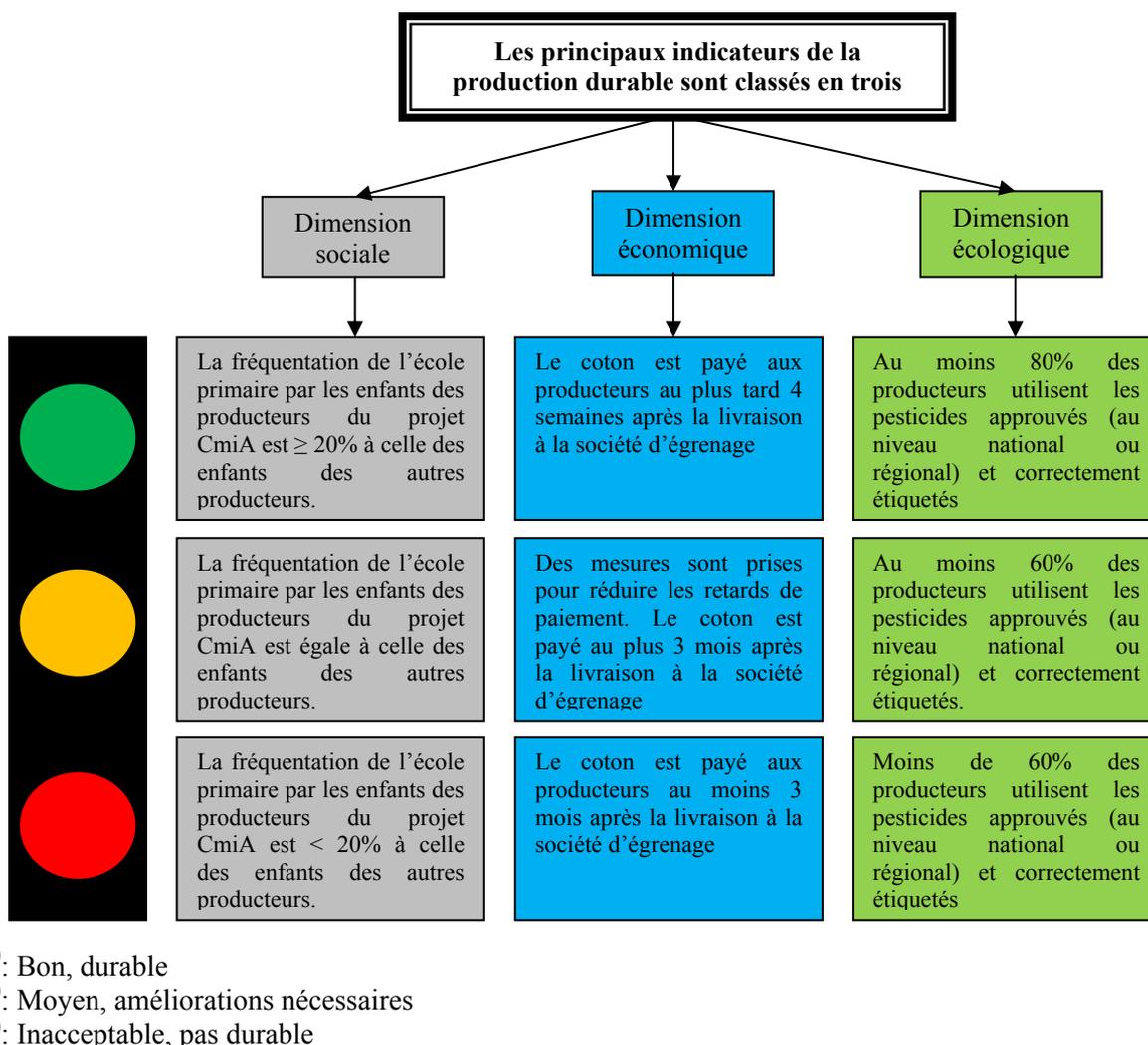
Le projet « Cotton made in Africa » est un projet conjointement mené par l' Aid by Trade Foundation en collaboration avec le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement et d'autres acteurs dans le cadre d'un projet de type Partenariat Public-Privé (PPP). En effet, un développement durable de la production de coton qui procurera des avantages à long terme au niveau écologique et socio-économique, suppose l'établissement de relations commerciales basées sur le partenariat avec les acheteurs des pays industrialisés. Partant de ce principe, le projet vise à garantir un revenu stable aux petits exploitants agricoles grâce à un paiement rapide après livraison de leurs récoltes, tout en introduisant des standards sociaux et écologiques plus élevés dans les secteurs de la production et de la transformation du coton africain. L'objectif de cette démarche est d'établir des liens commerciaux « garantis » en termes de demande entre les sociétés commerciales vis-à-vis du coton africain, les sociétés cotonnières et leurs autres partenaires directs et enfin les producteurs, de sorte, à assurer à chaque partie concernée la sécurité d'achat des produits (Cotton made in Africa..., 2006b). Les producteurs reçoivent une formation aux techniques culturales de production du coton respectueuses de l'environnement. Et en retour, ces producteurs recevront des revenus stables et vont acquérir des connaissances pour une meilleure pratique de l'agriculture. Les principaux partenaires sont, en plus de Faso Coton au Burkina Faso : Industries Cotonnières Associées au Bénin, Accenture, Agro Action Allemande, BMZ, DEG, Dunavant SA, GTZ, McCann Erickson, NABU, Otto Group, Tom Tailor, WWF ([www.cottonmadeinafrica.com](http://www.cottonmadeinafrica.com)).

## *Stratégie*

La stratégie globale de « Cotton made in Africa » est basée la recherche d'une production durable, compétitive et sociale du coton. Pour suivre l'évolution des programmes, « Cotton Made in Africa » s'appuie sur différents suivis de performances, afin d'évaluer les actions entreprises. Les dimensions sociales, économiques et écologiques du programme sont analysées en retenant des déterminants explicités par les partenaires eux mêmes. Sont notamment examinés les principes fondateurs de la démarche : interdiction stricte de recourir au travail des enfants, élimination des conditions de travail présentant un danger mortel ou nocif pour la santé, suppression des cultures sur les terres dédiées à la protection des ressources naturelles par la législation nationale. Relativement aux OGM, il est stipulé que «la culture et la vente du coton génétiquement modifié ne devraient pas être une entrave à ceux qui ne produisent pas du coton non OGM » (Cotton made in Africa..., 2006a). Ce dernier principe pose à terme la question de l'autonomie et responsabilité, comme signalé auparavant pour les marchés biologiques.

Pour améliorer le suivi de ces performances, l'Université Agricole de Wageningen (Pays-Bas) a été sollicitée pour définir des indicateurs. Il s'agit de mesurer la durabilité de la culture du coton de manière simple et méthodique. Un système de critères minimums, basés sur le système des feux de signalisation (rouge = inacceptable ; orange = a besoin d'être amélioré ; vert = ok) a en outre été proposé. Le contrôle des projets à l'aide des critères de l'université de Wageningen est une première étape vers une meilleure compréhension de la performance réelle, en termes de développement durable de la production cotonnière, voire des différents systèmes de productions culturales en Afrique.

Figure 1 : Exemple de fonctionnement des indicateurs de développement durable



Le graphe ci dessus présente le fonctionnement de ces indicateurs. Pour chacune des dimensions, nous avons pris l'exemple d'un principe qui peut être apprécié selon les couleurs verte, orange et rouge. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est prévu la mise en place d'un système de contrôle et de traçabilité, basé sur le développement d'une image de marque de l'entreprise, des inspections parallèles et aléatoires des exploitations et des entreprises.

### Better Cotton Initiative (BCI) : description et acteurs

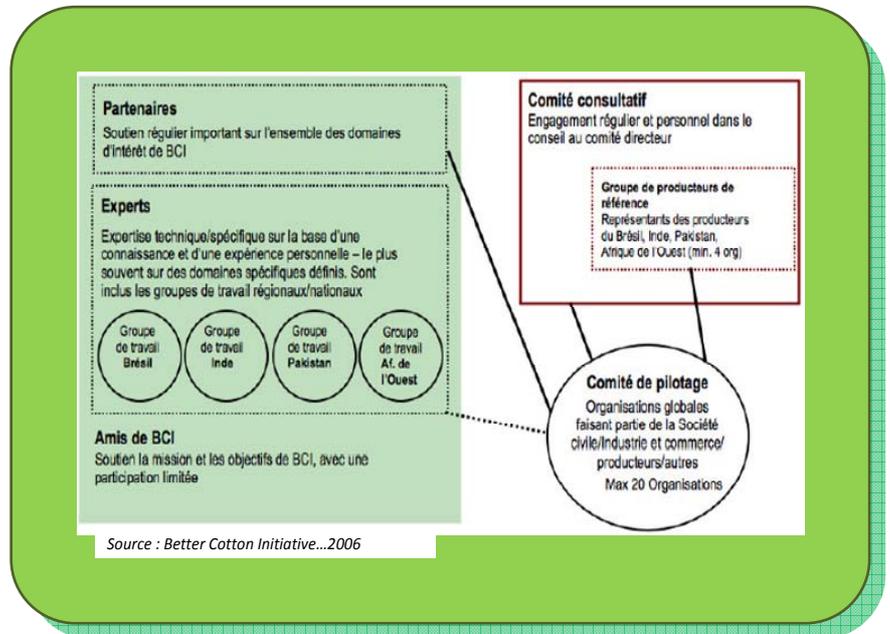
L'agriculture intensive avec l'usage répété de fortes doses d'intrants chimiques dans le monde, a contribué à une dégradation des ressources naturelles. Parmi les productions agricoles, le coton est l'une qui consomme le plus de pesticides. Kooistra, KJ *et al.* (2006), estime que cette culture consomme 11% des pesticides de la planète, représente 2,4% des terres arables du monde, impliquant du même coup plus de 30 millions d'agriculteurs dont la quasi-totalité est située dans les pays en développement. C'est n'est toutefois pas le cas de la culture du coton ouest et centre africain. Cette production est réalisée exclusivement en pluvial sans recours à l'irrigation, avec de très faibles doses d'engrais, trois ou quatre fois moins d'insecticide et sans consommation d'énergie fossile (en culture en traction animale). Hormis, ces impacts environnementaux, l'économie de nombreux pays en développement en dépend. Et c'est pour répondre à ces impacts que BCI a été créée.

BCI est une initiative mondiale en cours d'élaboration, qui cherche à produire du coton durable destiné à un marché de masse. Le but étant de promouvoir des améliorations significatives des principaux impacts sociaux et environnementaux liés à la production de coton. Pour atteindre cet objectif, des principes généraux et critères précisant ce qu'est le « Better Cotton » seront définis, et accompagnés d'outils et de stratégies spécifiques, adaptés à chaque région du monde dans laquelle le projet sera mis en œuvre. Aussi, des outils d'évaluation seront identifiés pour appréhender l'impact du projet.

Les promoteurs de BCI sont l'Agence Suédoise de Développement International (SIDA), le Secrétariat Suisse à l'Economie (SECO) et d'autres partenaires regroupés en un comité de représentants d'Adidas, de Gap Inc., de H&M, d'ICCO, d'Ikea, d'Organic Exchange, du PNUF et du WWF. A ce groupe, il faut tenir compte des points focaux dans les zones pilotes.

### *Approche et philosophie de BCI - Principes généraux*

L'objectif du BCI est de permettre à des millions d'agriculteurs dans le monde de cultiver du coton de manière plus rentable économiquement et écologiquement saine, à la fois pour les producteurs et pour l'environnement. Ainsi, la mission de BCI est donc d'encourager les producteurs à adopter de bonnes pratiques agricoles pour une meilleure gestion de la culture de coton (Better Cotton Initiative..., 2006b).



Les principes généraux qui sous-tendent l'initiative BCI et qui doivent permettre de proposer une définition du « Better Cotton » sont essentiellement basés sur (Better Cotton Initiative..., 2006b):

- ❖ Des principes environnementaux dont les critères clés, proposés par les concepteurs de l'initiative BCI sont : la gestion du sol, la gestion de l'érosion et la gestion des engrais.
- ❖ Des principes sociaux globaux : BCI respectera et fera la promotion du travail décent. Mais, cette initiative adaptera la notion de « travail décent » au contexte africain. Car, il ne faut pas perdre de vue, que dans le contexte africain, sa définition pose un certain nombre de problèmes. D'après le BIT, ce concept n'est pas strict, mais plutôt un objectif global, car il fait allusion aux conditions et circonstances du travail, et se rapporte aux normes fondamentales du travail, y compris le travail des enfants. Ainsi donc, pour le cas de l'Afrique, les principes fondamentaux tiendront compte, dans la définition du « Better Cotton » du fait que dans ce continent, où l'agriculture est familiale, la participation des enfants aux travaux agricoles participe de l'éducation en milieu rural.
- ❖ Le principe économique global : L'initiative Better Cotton travaillera à faciliter l'accès aux mécanismes de financement équitable. Cela suppose en d'autres termes qu'il sera surtout question de l'approvisionnement en intrants qui mal géré peut entraîner/provoquer l'endettement des producteurs. Il s'agira de travailler par exemple à la diminution des taux d'intérêts.

## Stratégies de mise en œuvre de l'initiative

BCI est en cours de conception pour quatre types de zones différentes à savoir : le Brésil, l'Inde, le Pakistan et l'Afrique de l'Ouest. La stratégie globale des concepteurs de cette initiative est de s'appuyer sur des groupes de travail au niveau de chaque entité régionale. Le groupe de travail proposera une définition du concept « *Better Cotton*, c'est à dire *Meilleur Coton* » selon les principes provisoires développés par BCI et qui doivent tenir compte des préoccupations de l'ensemble des acteurs. En outre, le groupe aura en charge la définition et l'identification des principes et critères mondiaux d'une part, et d'autre part des outils et stratégies de mise en œuvre au niveau régional.

La composition/définition des groupes de travail régionaux est très variée et diversifiée. Ainsi, il peut y avoir des groupements de producteurs locaux, les sociétés cotonnières (SOFITEX, SOCOMA et Faso Coton au Burkina Faso), des chercheurs, les services étatiques, les institutions internationales et sous régionales, les organisations non gouvernementales (ONG) etc., pourvu que l'acteur joue un rôle dans la chaîne de production du coton. Avant de procéder au lancement officiel du BCI, il y aura un contrôle/validation des meilleures pratiques et des tests sous forme d'expériences pilotes au niveau régional. En d'autres termes, ces stratégies seront adaptées à la situation locale, en fonction des conseils du groupe de travail et des essais réalisés sur le terrain. Pour ce qui est de la zone ouest africaine, c'est l'AProCA qui a été chargé de poursuivre les efforts allant dans le sens d'un partenariat autour de l'initiative BCI. Les premières cultures sont attendues à l'horizon 2010.

Le tableau N°2, ci-après, est un complément décrivant des différentes initiatives décrites dans les deux catégories de marchés (marché de niche et de masse) précédemment développés.

**Tableau 2 : Bilan des initiatives effectives au Burkina Faso en 2006-2007 en un clin d'oeil**

Désignation	Coton biologique et équitable	Coton équitable	L8-F8
Définition des terminologies	Coton bio : renvoie à une technique de culture particulière	Coton équitable : nouvelle façon de faire le commerce	L8-F8 : renvoie à une notion de qualité ascendante du coton
Nombre de :	39 Groupements. 1147 Producteurs et 482 productrices	Groupements : 66 (tous du département de Fada)	Variable d'une année à une autre
Superficie totale	692 ha	23 000 ha	-
Rendements moyen	506 kg/ha	1080 kg/ha	1485 t de coton fibre (2005-2006)
Production totale	145 t de coton fibre	2300 t de coton fibre	
Promoteur/partenaire	UNPC-B et Helvetas	SOCOMA et Dagriss	SOCOMA et Dagriss
Cahiers de charge	Présent	Présent + charte de qualité	Présent + engagement de la Socoma
Menaces	- L'introduction du coton Bt dans les zones cotonnières. - le défi de l'amélioration des rendements - L'autonomie du programme coton biologique d'ici 4 à 5 ans.	Difficultés à généraliser rapidement les principes du commerce équitable au niveau d'un grand nombre de groupements de producteurs (problème de formation, suivi,...)	L'insuffisance d'une promotion de cette marque de coton non contaminé pour le moment
Opportunités	Sur le plan mondial, le secteur coton, voire toutes ces initiatives doivent faire attention à la baisse tendancielle des cours de la fibre et leur volatilité d'une part et d'autre part de la part de plus en plus importante qu'occupent les fibres synthétiques et le coton Bt		
	- Le dispositif institutionnel, notamment avec le regroupement des acteurs (sociétés, producteurs et Etat) en une association (AICB) qui constitue un cadre de dialogue, de concertation et de décisions. - L'engagement de l'UEMOA pour la promotion d'un coton de qualité		

Source : Elaboré par Diallo L, (2008) à partir des données des rapports d'activités 2004-2007 de : UNPC-B/Helvetas SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON.

De manière générale, les cotons devant desservir le marché de niche représentent des quantités faibles: 350 -2300t contre 730 000t pour le coton conventionnel en 2006-2007. Le coton bio équitable, en dépit d'un meilleur prix au label, a des rendements encore faibles (506kg/ha) comparativement au coton équitable qui a des rendements quasi identiques à ceux du coton conventionnel (1080 kg/ha). Cependant, l'engouement est de plus en plus fort et chaque année, le nombre de groupement croît au niveau de chaque initiative de marché de niche.

Les marques de coton L8-F8, destinées au marché de masse lors de leurs lancements, ont concernées 1450t, avec des rendements identiques à ceux du coton conventionnel et équitable. A la différence des autres cotons du marché de masse, ces marques sont surtout caractérisées par une meilleure qualité de la fibre, mais sont vendues au même prix que le conventionnel.

## PARTIE II : ANALYSE COMPAREE DES DIFFERENTES INITIATIVES

En prenant le coton conventionnel comme référence, on peut ébaucher une comparaison entre chacune des initiatives et le coton conventionnel à travers quelques critères de durabilité.

### Comparaison entre initiatives sur les critères de durabilité écologique

La comparaison entre les différentes initiatives et le coton conventionnel (référence) est présentée dans le tableau ci-dessous (tableau N°3). La lecture du tableau se fait en comparant chaque initiative au coton conventionnel qui sert de référence pour un indicateur donné. Par exemple pour l'indicateur « Acidification du sol », est-ce que le coton bio, de par son système de production, entraîne-t-il plus ou moins l'acidification du sol comparativement au coton conventionnel ?

**Tableau 3: Comparaison des initiatives par rapport au coton conventionnel selon des critères de durabilité écologique**

Indicateurs de durabilité	Coton conventionnel	Coton bio équitable	Coton équitable	L8-F8	BCI*	CmiA*
Acidification du sol	REFERENCE	-	≈	≈	-	-
Productivité par unité de surface		-	≈	≈	???	???
Quantité de pesticides injectée dans les sols		-	≈	≈	-	-
Accumulation des matières actives « dangereuses »		-	≈	≈	-	-
Pollution des eaux		-	≈	≈	-	-
Amélioration et restauration de la fertilité		+	≈	≈	+	+

Source : Elaboré par Diallo L, (2008) à partir des données INERA, SOFITEX, SOCOMA, Faso coton, Unpc-B/Helvetas, 2004-2007

\* : Les informations concernant le BCI et le CmiA sont des projections

Légende : - : Moins

+ : Plus

≈ : Stationnaire

? : Inconnu

Concernant les initiatives en projet, « Cotton made in Africa » et « Better Cotton Initiative », la comparaison ne repose que sur les principes/approches/caractéristiques décrits par les différents promoteurs. Cela peut être considéré comme une projection des effets (comparée au coton conventionnel) de ces initiatives dès qu'elles seront mises en œuvre. Des études plus approfondies devront être menées pour permettre de mieux apprécier les avantages environnementaux de chaque initiative comparativement au coton conventionnel.

Le coton bio équitable présente a priori plus d'avantage lorsqu'il est comparé au coton conventionnel sur un certain nombre d'indicateurs de durabilité écologique comme l'acidification des sols, la pollution des eaux, la restauration de la fertilité du sol etc. Comparativement aux autres catégories, le coton bio équitable pourrait avoir les effets les plus positifs sur l'environnement. Mais il reste à vérifier que les producteurs ne soient pas enclins à développer des pratiques aux effets négatifs : défrichement de terres de savanes pour bénéficier de la fertilité des nouvelles terres, production

insuffisante de matière organique ne permettant pas de compenser les exportations de la culture, etc. Le BCI et CmiA autorisent les engrais minéraux, seulement à des doses raisonnables, contribuant ainsi au maintien de la fertilité des terres sans générer des problèmes liés aux excès de fertilisants. Quant au coton équitable et les marques L8-F8, ils sont quasi semblables au coton conventionnel sur ces critères de comparaison, même si des recommandations sont faites au niveau du coton équitable pour réduire l'utilisation des pesticides chimiques.

## Impact comparatif des initiatives sur l'environnement

Le tableau ci-après, présente surtout cette fois-ci l'impact comparatif des différentes initiatives effectives au Burkina Faso sur l'environnement en fonctions des critères écologiques et économiques. Le coton conventionnel, le coton équitable et les marques L8-F8 sont produit quasiment dans les mêmes conditions, ce qui fait qu'ils sont regroupés dans la même colonne.

**Tableau 4: Impact des initiatives de coton effectives au Burkina Faso**

	Eléments de comparaison	Coton conventionnel, et L8-F8 Coton équitable	Coton bio-équitable
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Impact du SP sur le sol	Appauvrissement des sols si fertilisation chimique insuffisante et absence de fumure organique Risque d'acidification des sols : après 3 ans et de culture continue	Amélioration de la fertilité des sols si fumure organique suffisante et amélioration de l'activité biologique
	Risque du SP sur la santé	Risque élevé sur la santé des producteurs (pesticides)	Peu de risque sur la santé des producteurs
	Types d'intrants utilisés	Chimiques (pesticides et engrais) ) et un peu de fumure organique	Naturel (fumier, compost etc.) et autres produits chimiques bio
	Impact du SP sur les ravageurs	Destruction des ravageurs mais avec des résistances aux pyréthrinoides	Equilibre entre les ravageurs et les auxiliaires des cultures mais avec risques de dégâts importants
	Nombre de traitements chimiques	Au moins 6 traitements chimiques contre les ravageurs	Aucun traitement chimique
	Risque de pollution des nappes	Résidus de pesticides	Inexistant
<b>ECONOMIE</b>	Productivité (rendement)/ha	Elevé (≈ 1080 kg/ha)	Faible (≈ 506 kg/ha)
	Coût de production/ha	Plus élevé (≈ 109€)	Moins élevé (≈ 44€)
	Niveau d'endettement	Plus important/élevé	Moins important/faible
	Contrainte majeure de production	Coût élevé des intrants (engrais et pesticides)	Indisponibilité de la matière organique en quantité et en qualité
	Revenu Brut	Important	Moins important

Source : Elaboré par Diallo L, (2008) à partir des données INERA, SOFITEX, SOCOMA, Faso coton, Unpc-B/Helvetas, 2004-2007

En considérant les effets de la mise en culture de chaque initiative, de manière générale, seul le coton bio équitable « pollue le moins » l'environnement et a peu d'impacts négatifs sur la santé de l'homme. Cela s'explique en partie par le fait que les intrants chimiques de synthèses sont strictement interdits dans ce type de production. Le coton équitable et les marques de coton L8-F8 dans ces conditions de comparaison se comportent de la même manière que le coton conventionnel. Cependant, ces résultats doivent être complétés par des études d'impact.

En terme économique, le coton bio équitable a les coûts de production les plus faibles. En dépit du meilleur prix au label et, comparativement aux autres types de coton, le coton bio équitable a un revenu brut plus faible, et ce, à cause de sa faible productivité par rapport aux autres cotons. Et c'est à ce niveau que réside l'une des différences entre les deux cotons du marché de niche. En effet, si la production à grande échelle du coton équitable peut ne pas poser de problèmes particuliers liés au

mode de production, celle du coton bio équitable sera confrontée à l'indisponibilité de la fumure organique en quantité et en qualité.

Chacune des initiatives effectives au Burkina Faso peut se distinguer par des critères de « qualité », lui conférant ainsi une spécificité. Ce qui permet ainsi de faire un classement qui sera développé dans la partie suivante.

## Les types de coton et les critères de performances/qualité

Nous avons élaboré des critères permettant de hiérarchiser la performance/qualité et qui peut être spécifique à chaque type de coton. Ceci constitue une source rapide pour identifier un coton selon des critères de pertinence-qualité souhaitée par un tiers pour un choix décisif et/ou défini.

**Tableau 5: Classement des cotons en fonction de quelques critères de performance/qualité**

Domaines	Critères	L8-F8	Coton équitable	Coton bio équitable
<b>Production et environnement</b>	Plus protectrice de l'environnement			<b>XXXX</b>
	Plus exigences en engrais chimique			
	Plus exigence en insecticides chimiques			
	Nécessitant plus de main d'œuvre			<b>XXXX</b>
<b>Production et social</b>	Impliquant plus de femmes			<b>XXXX</b>
	Permettant la construction d'œuvres communautaires		<b>XXXX</b>	<b>XXXX</b>
	Interdisant le travail strict des enfants		<b>XXXX</b>	<b>XXXX</b>
	Plus de démocratie dans le GPC		<b>XXXX</b>	<b>XXXX</b>
	Plus de justice sociale avec accès des enfants à l'éducation			<b>XXXX</b>
<b>Economie</b>	Meilleur revenu/kg coton		<b>XXXX</b>	
	Création de plus de valeur ajoutée		<b>XXXX</b>	
	Existence de marque	<b>XXXX</b>		
	Existence de label		<b>XXXX</b>	<b>XXXX</b>
	Obtention du meilleur prix au label			<b>XXXX</b>
<b>Qualité de la fibre</b>	Le moins contaminé en polypropylènes	<b>XXXX</b>		
	Coton le mieux traité et soigné	<b>XXXX</b>		
	Coton fibre emballé dans des sacs en coton	<b>XXXX</b>		

Source : Elaboré par Diallo L, (2008) à partir des données INERA, SOFITEX, SOCOMA, Faso coton, Unpc-B/Helvetas, 2004-2007

« Cotton made in Africa » et « Better Cotton Initiative » ne sont pas représentés par manque d'informations assez précises, et aussi du fait qu'elles n'ont pour le moment pas été mises en œuvre au Burkina. Mais, au vu des informations fournies par leurs promoteurs respectifs, nous pensons qu'ils seront proches du coton équitable, à la différence peut-être que le coton équitable interdit clairement l'utilisation des OGM et que leurs modes de production/commercialisation respectifs ne respectent pas les principes du commerce équitable.

Il ressort du tableau que les marques de coton « L8-F8 » sont à terme, les mieux placés pour la qualité. Cependant les critères de qualité sont uniquement techniques (emballage, traçabilité, contrôle). D'autres initiatives retiennent des critères environnementaux, économiques et sociaux ce qui modifie considérablement l'évaluation que l'on peut avoir des résultats obtenus.

## **Analyse comparée des cotons des marchés de niche et de masse**

Notre comparaison est présentée sous forme de « points communs » et de « points de différence ». Un des points essentiels au niveau des exigences sociales est que seule l'initiative « Better Cotton Initiative », semble vouloir autoriser le travail des enfants, or ceci est contraire aux règles de l'OIT. La question qui peut se poser, est quelle sera la répercussion d'une telle démarche dans un contexte mondial où de nombreuses voix s'élèvent de nos jours contre toutes formes de travail des enfants. Même si en Afrique, les enfants sont appelés à aider leurs parents dans les travaux champêtres, la prescription de « leur autorisation » dans une démarche de différenciation peut être un frein à sa promotion.

Quand au coton bio et le coton équitable, leur contribution effective au développement d'une production durable de coton est encore inconnue. Leur importance en terme de volume de production reste mineure, même si la dynamique de croissance est élevée.

**Tableau 6: Comparaison entre initiatives de marchés de masse et de niche**

<b>Critères</b>	<b>Better Cotton Initiative</b>	<b>Cotton made in Africa</b>	<b>L8-F8</b>	<b>Coton Biologique</b>	<b>Coton équitable</b>
<b>En commun</b>	Absence de prime économique			Existence de prix d'achat garanti (prix équitable) Existence d'une prime bio et d'une prime sociale équitable	
	Vise un coton de masse pour un marché de masse			Coton certifié visant un marché de niche	
	Les OGM sont tolérés		Autorisé	Absence d'OGM	
<b>Lieu</b>	Brésil, Inde, Pakistan et l'Afrique de l'Ouest	Effective au Bénin, en Zambie. En cours au Burkina Faso	Burkina Faso et Sénégal	Afrique: Burkina, Bénin, Sénégal, Mali	Burkina Faso, Sénégal et Mali
<b>Qui dans la zone ?</b>	Afrique de l'ouest: piloté par l'AProCA	Faso Coton	SOCOMA et Dagriss.	UNPC-B et Helvetas	SOCOMA et Dagriss
<b>Label</b>	BCI ne vise pas de labellisation et de certification	CmiA vise un label « Coton africain »	Marques déposées	Label « Coton biologique » certifiée par Ecocert Int.	Label « Coton équitable » certifiée par FLO-cert
<b>OGM et d'intrants chimiques</b>	Technologiquement neutre, - Usage des intrants chimique	-OGM ne soit pas une entrave au coton non OGM » - Usage intrants chimiques	Respect des principes de la qualité	Interdiction stricte d'utiliser les intrants chimiques	Règlement (128 produits interdits)
<b>Exigences sociales</b>	BCI fera la promotion du travail décent adapté au contexte africain	-Travail des enfants interdit - Scolarisation des enfants - Programme de prévention et sensibilisation VIH/SIDA	-	Education, respect des droits de l'homme, etc	Règles démocratiques et participatives
<b>Crédit et financement</b>	Accès facilité aux mécanismes de financement	Choix entre plusieurs acheteurs assurant des préfinancements	Idem que le coton conventionnel	UNPC-B/Helvetas: octroi de crédit équipement / caisses populaires	60% de la valeur marchande du contrat pour préfinancer

*Source : Elaboré par Diallo L, (2008) à partir des données des rapports d'activités 2004-2007 de : UNPC-B/Helvetas SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON.*

## Estimation comptable des coûts d'exploitation

Cette analyse s'inspire des études faites par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) du Burkina Faso (Programme Coton/INERA, 2006). Les résultats ont été obtenus à partir d'un suivi parcellaire de cent (100) producteurs choisis de façon aléatoires dans les quatre zones de production (cf carte 1: Tiéfora, Dano, Fada et Pô). Dans le rapport, l'étude a concerné le coton conventionnel et le coton biologique, dans le but de les comparer en termes économiques. Par la suite, nous avons fait des estimations pour ce qui concerne le coton équitable, les marques L8-F8, le coton biologique et équitable. Nos estimations ont ensuite été soumises et validées par le service agro économique du programme coton de l'INERA. Les données de base suivantes ont été considérées pour le besoin de l'analyse :

- ❖ Le prix d'achat du coton graine est fixé à 272 FCFA/kg (0,41€) pour le coton bio équitable, 238 FCFA/kg (0,36€) pour le coton équitable. Quant au coton conventionnel, le prix considéré est de 145 fcfa/kg (0,22€) ;
- ❖ Les quantités d'intrants correspondent à celles réellement utilisées par les producteurs ;
- ❖ Le prix de la semence est de 70 FCFA/Kg (0,11€) pour la delintée et de 30 FCFA/kg (0,046€) pour la vêtue ;
- ❖ Le prix de la fumure organique et des amandes de neem (*Azadirachta indica*) est respectivement de 10 fcfa/kg (0,015€) et 275 fcfa/kg (0,42€) ;
- ❖ Les coûts de transport de fumier sont calculés sur la base des données des travaux de Starkey et al.(2002) cité par Programme Coton/INERA (2006), qui estime que le transport de 1,050 tonne nécessite environ 12 jours de travail. Ainsi, la quantité de fumier transportée par jour par personne est estimée à 87,5 kg. Quant à la journée de travail, elle est valorisée à 750 fcfa (1,14€) (Programme Coton/INERA, 2006). La main d'œuvre couvre l'ensemble des opérations culturales et la récolte

La comparaison est faite sur la base des indicateurs économiques suivants : le revenu net et les coûts de production

**Tableau 7: Estimation du compte d'exploitation d'un hectare de coton grain pour la campagne 2006-2007 au Burkina Faso**

Désignation (valeur dans les colonnes en FCFA et (€))	Coton conventionnel et L8-F8	Coton équitable	Coton bio équitable
Rendement moyen du coton (kg/ha)	1 080	1 080	506
Prix d'achat du coton graine	145 (0,22)	238 (0,36)	272 (0,41)
<b>(1) Revenu brut (F CFA)</b>	<b>156 600 (239)</b>	<b>257 040 (392)</b>	<b>137 632 (210)</b>
Semence	1 120 (2)	1 120 (2)	1 440 (2)
Fumure organique	0	0	24 000 (37)
Produits bios pesticides +autres	0	0	3 300 (5)
Insecticide chimique	23 352 (26)	23 352 (26)	0
Engrais chimique	40 250 (61)	40 250 (61)	0
herbicide	6 875 (10)	6 875 (10)	0
<b>(2) Coût des intrants</b>	<b>71 597 (109)</b>	<b>71 597 (109)</b>	<b>28 740 (44)</b>
Opérations culturales	<b>82 250</b>	<b>82 250</b>	<b>93 596</b>
Dépréciation/amortissement	3 500 (5)	3 500 (5)	3 500 (5)
<b>(3) Main d'œuvre (MO)</b>	<b>85 750 (131)</b>	<b>85 750 (131)</b>	<b>97 096 (148)</b>
<b>(4) Coût de production sans valorisation de la MO = (2)</b>	<b>71 597 (109)</b>	<b>71 597 (109)</b>	<b>28 740 (44)</b>
<b>Revenu net sans valorisation de la MO: (1) – (4)</b>	<b>85 003 (130)</b>	<b>185 443 (283)</b>	<b>108 892 (166)</b>

*Source : Elaboré par Diallo L, (2008) à partir des données des rapports d'activités 2004-2007 de : UNPC-B/Helvetas SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON.*

## Analyse des facteurs de production

L'analyse des coûts de production (sans valorisation de la main d'œuvre) montre de manière générale que ce coût est égal aux coûts des intrants quelque soit le type de coton (tableau 7). Le coton bio équitable a néanmoins les coûts de productions les plus faibles, soit 28 740fcfa/ha (44€) comparativement au coton conventionnel, équitable et les marques L8-F8, qui ont des coûts identiques, soit 71 597fcfa/ha (109€).

Le coton bio équitable est le coton qui exige le plus de main d'œuvre (figure 2), soit environ 77% des coûts de production. Dans les coûts de production du coton conventionnel, du coton équitable, cette proportion de main d'œuvre est de 54% (figure 2). Cela traduit l'importance du travail manuel au niveau de la production du coton bio équitable. Par exemple, les opérations culturales, tels, le sarclage et l'épandage de la fumure organique, sont très déterminants pour l'obtention de meilleurs rendements. Cependant, en considérant, les coûts des intrants, le coton bio équitable a des coûts plus faibles (figure 2). Les intrants constituent 23% des coûts de production. Mais, au niveau du coton conventionnel, équitable, cette proportion est de 46% (figure 2). Ceci s'explique par le fait que les intrants chimiques sont interdits dans la production de coton bio équitable. En d'autres termes, avec la culture du coton bio équitable, le producteur réduit les dépenses liées à l'achat d'intrant de moitié, soit 23% (46%-23%). Ces résultats montrent, voire confirment le fait que le coton conventionnel est fortement dépendant des intrants chimiques, donc, nécessite des moyens financiers. D'autre part, ils traduisent l'importance de la main d'œuvre au niveau du coton bio équitable, notamment le transport et l'épandage de la fumure organique.

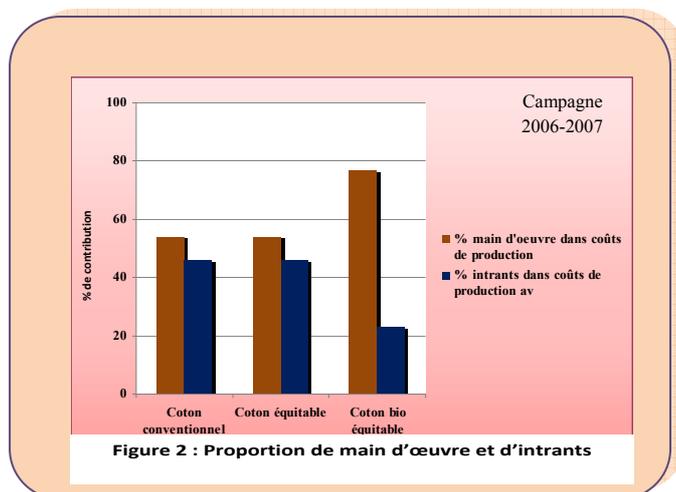


Figure 2 : Proportion de main d'œuvre et d'intrants

## Analyse des revenus

Le coton équitable et le coton conventionnel ont le même coût de production. En considérant le revenu net sans valorisation de la main d'œuvre, le coton équitable semble être l'une des productions les plus rentables, suivi du coton bio équitable (figure 3). Ainsi, le coton équitable procure un revenu net sans valorisation de la main d'œuvre de 185 443fcfa (283€). Quant au coton bio équitable, il permet d'obtenir 108 892fcfa (166€).

La grande différence entre les cotons le plus souvent réside au niveau des rendements et des prix d'achat aux producteurs (tableau 7). Ceci est remarquable et explique en partie la rentabilité du coton équitable. En effet, le coton équitable a le même rendement que le coton conventionnel, seulement, à cause de l'écart du prix d'achat (prix coton équitable – prix coton conventionnel), soit 93fcfa (0,14€), il procure un revenu brut nettement supérieur à celui du coton conventionnel. Le coton bio équitable cependant, est le mieux payé entre toutes ces initiatives. Seulement, à cause de la faiblesse des rendements, cet avantage de prix d'achat ne se traduit pas en terme de revenu net, en dépit du fait qu'il a les coûts de production les plus faibles. En rapportant ce revenu au kilogramme de coton, le coton bio équitable a le meilleur revenu net/kg, soit 215fcfa (0,33€) comparativement aux autres cotons. Le coton bio équitable en terme économique et par unité (kilogramme), procure donc au producteur un revenu plus élevé et cela à des coûts de production plus faibles.

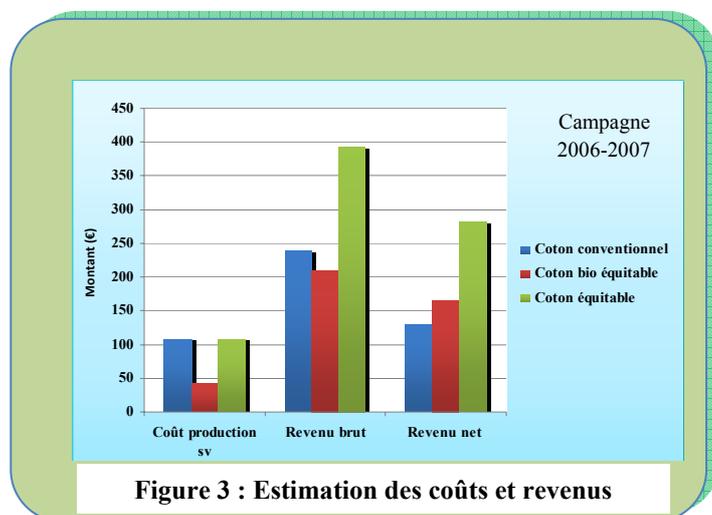


Figure 3 : Estimation des coûts et revenus

## CONCLUSION

Dans cette étude que nous avons menée au Burkina Faso, il s'agissait pour nous de faire l'état des lieux des différentes initiatives à travers (i) une identification des acteurs impliqués dans les démarches et les moyens mises en œuvre, (ii) une caractérisation de chaque démarche, (iii) une précision des critères de différenciation et enfin une (iv) une comparaison entre initiatives.

La question de la production du coton durable en Afrique de l'ouest et plus précisément au Burkina Faso est de nos jours l'un des axes de développement de la filière cotonnière pour assurer et garantir une compétitivité. Il ressort que le coton bio équitable et le coton équitable garantissent aux producteurs un prix d'achat garanti supérieur à celui du marché du coton conventionnel. Mais si le prix du marché est supérieur à ce prix garanti initial, le nouveau prix garanti devient celui du marché. Pour le coton bio équitable, le prix garanti est de 238fcfa/kg (0,36€). En sus, il faut ajouter une prime « bio de 34fcfa/kg (0,05€) » soit un coût d'achat au producteur de 272fcfa/kg (0,41€) (contre 145fcfa/kg (0,22€) pour le coton conventionnel) et une prime « sociale équitable de 34fcfa/kg (0,05€) » destinée au groupement. Quant au coton équitable, il a aussi un prix garanti (égale au prix d'achat au producteur) de 238fcfa/kg (0,36€) et une prime sociale équitable de 34fcfa/kg (0,05€). Les autres initiatives n'ont pas de primes économiques et sont ou seront vendues au même titre que le coton conventionnel. Lorsque nous effectuons une estimation du compte d'exploitation d'un hectare de coton, la grande différence entre les cotons le plus souvent réside au niveau des rendements et des prix d'achat aux producteurs. Ceci explique en partie la grande rentabilité de chacune d'elle. La dynamique de croissance de ces deux initiatives est forte, mais elle ne représente de que de très petits segments de marché.

D'autres initiatives visent également le développement durable, mais n'ont aucune prime économique (*Better Cotton Initiative*, *Cotton made in Africa*). Toutes visent la réduction des quantités d'intrants chimiques à utiliser afin de réduire la pollution environnementale et diminuer l'exposition du producteur au risque de manipulation des pesticides et insecticides. Avec ces initiatives (*Better Cotton Initiative*, *Cotton made in Africa*, Coton bio équitable et Coton équitable), une place est accordée au volet social, notamment à la protection des producteurs et de leurs enfants, l'éducation des enfants, etc.

Quant à la qualité des attributs des fibres du coton produit, des efforts sont en cours pour réduire la présence de corps étrangers, en particulier, le polypropylène, etc. Pour ce qui est du *Better Cotton Initiative* et *Cotton made in Africa*, qui sont encore en projet, des actions seront conduites pour réduire les contaminants. Les marques « L8-F8 » cherchent à innover pour améliorer la qualité de la fibre du coton en vue d'obtenir un prix plus élevé auprès des détaillants et des filatures. Cependant cette stratégie de la SOCOMA et de Dagriss mise sur la qualité technique sans prendre en considération les aspects sociaux et environnementaux. En outre, la question du travail des enfants risque de buter sur les normes internationales d'exportation. A l'inverse, les démarches qualité du coton bio-équitable suivent les chartes de qualité intégrant les dimensions sociales, éthiques et environnementales.

Les normes d'exportation des marchés, l'autorisation d'introduction du coton transgénique, l'harmonisation des standards de l'UEMOA, les variations des cours du coton sont quelques uns des facteurs qui influencent en permanence les stratégies de chacun. A l'heure actuelle, la nouvelle hausse des cours du coton, couplée à la hausse des engrais, favorisent les producteurs. Encore faudra-il garantir les débouchés extérieurs ciblés en accord avec les normes internationales .

Certaines questions devraient donc être approfondies :

- ✓ L'introduction de ces initiatives ne va-t-elle pas entraîner une réorganisation de l'ensemble de la filière ?

- ✓ Quel est l'impact de ces initiatives tant au niveau des producteurs, de leurs organisations, de leurs revenus qu'au niveau environnemental, dans la mesure où l'objectif était entre autre de mieux protéger l'environnement ?
- ✓ Comment les promoteurs de « Better Cotton Initiative » et « Cotton made in Africa » comptent-ils motiver les producteurs, dans la mesure où ces initiatives n'ont pas d'incitation par le prix ?
- ✓ Comment seront gérées les cohabitations des filières transgéniques avec les initiatives de qualité comme celles du coton biologique ou de « Cotton made in Africa » (gestion des externalités et responsabilité) ?
- ✓ Quelle alliance mettre en place pour une meilleure coordination des initiatives afin de mieux valoriser le produit « coton » ? Quel label, quelle norme (locale, nationale ou régionale) ?

Autant de questions qui supposent des études et des arbitrages entre acteurs.

## Recommandations

### Etudes d'impacts sociaux économiques et environnementaux

Le coton bio équitable et le coton équitable permettent l'achat du coton graine à un prix plus élevé que celui du coton conventionnel. Mais, pour mieux apprécier l'impact de ces initiatives sur la vie des producteurs, en d'autres termes pour mieux appréhender l'ensemble des changements socio-économiques opérés par ces initiatives dans le milieu rural, il faudrait mener une étude sur l'utilisation des revenus du coton bio équitable et du coton équitable. Des enquêtes pourraient être conduites dans les zones cotonnières pour une évaluation des coûts de production et du revenu des producteurs du coton bio équitable, du coton équitable, des marques L8-F8. Elles peuvent aussi être utiles pour les autres types de coton une fois qu'ils seront effectifs.

Dans l'analyse comptable, la question de l'internalisation des coûts se pose, car, selon que l'on valorise les activités telles que la main-d'œuvre, les autres opérations de récolte, le revenu change. De plus, les données de rentabilité utilisées dans ce document en s'appuyant sur les travaux de l'INERA sont des estimations qu'il faudrait mettre à jour en fonction de nouveaux facteurs (certifications, OGM, etc.) afin d'internaliser les coûts supportés par les producteurs.

En ce qui concerne les impacts environnementaux, des études peuvent être conduites pour mieux apprécier la durabilité de la production cotonnière au Burkina Faso. Hormis le coton conventionnel et le coton biologique qui ont fait l'objet d'études (enquêtes de 100 producteurs) par l'INERA, les autres valeurs ne sont que des estimations. Les questions de normes environnementales et sociales comme celles des standards doivent également être analysées.

### Marketing et traçabilité

Pour le moment, ces initiatives arrivent dans une période de forte mutation : les biocarburants, la réduction des superficies cotonnières aux Etats-Unis, la flambée des cours du pétrole et la hausse des prix, semble aller de pair avec la hausse du cours du coton depuis 2008. Dans ces conditions de forte volatilité des cours, on peut raisonnablement estimer que la différenciation est un facteur d'organisation et de stabilisation. Une stratégie de lobbying/marketing adaptée aux différentes initiatives permettrait de mieux faire connaître les qualités de la fibre de coton et par conséquent, fournir une meilleure rémunération sur le marché mondial de coton. Le marketing avec la prise en compte de la question de qualité, déjà entreprise avec les marques « L8-F8 », sera à court et moyen termes déterminant pour la production durable et la valorisation d'un coton de qualité au Burkina Faso. Dès lors, il faut une traçabilité totale du coton produit par les différentes initiatives. L'analyse des profils de consommateurs et du marché sont des éléments à étudier en profondeur.

### Information-Formation

La conjoncture actuelle du marché de coton a permis aux acteurs de coton de se rendre compte qu'il faut qu'ils se professionnalisent et qu'ils puissent avoir accès à la compréhension des mécanismes de marché. Cela passe le plus souvent par la formation. Ainsi, l'initiative de l'AProCA et de FARM pour

la création de l'Université du coton au Burkina Faso répond aux besoins de formation en management. Pour le coton biologique et équitable, la stratégie de marketing devrait être élaborée et adaptée en fonction du consommateur. Pour le « Cotton made in Africa » et « Better Cotton Initiative », ces initiatives, n'ayant pas de « prime économique », il faut réfléchir à d'autres incitations pour motiver le producteur.

### **Système de veille**

Au Burkina Faso, l'Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPC-B), organisation centrale des producteurs peut jouer un rôle central et important dans la promotion de ces initiatives. En effet, avec par exemple la création d'un système de veille au niveau de cette organisation centrale des producteurs qui, rappelons le, sont actionnaires dans les trois sociétés cotonnières et siègent au sein de l'AICB, les acteurs de la filière pourraient plus facilement faire face à la crise en disposant de certaines informations. Cependant il faut définir le type d'informations, le mode de gestion, et les modes de coordination. Le travail en réseaux entre les membres de la profession devrait pallier aux asymétries d'information actuelle. La mise en place de ces mécanismes de coordination et d'observation des sous filières du coton devraient faciliter la connaissance des marchés. Les producteurs doivent pouvoir prendre des décisions en ayant un point de vue informé afin d'organiser leurs filières.

## BIBLIOGRAPHIE

- AProCA (Association des Producteurs de Coton Africains - Bénin), BCI (Better Cotton Initiative). (2007).** *Rapport final atelier conjoint AProCA - BCI [en ligne]*. 32 p. Rapport consécutif à l'atelier organisé conjointement par AProCA et BCI, les 24 et 25 Juillet 2007 à Bamako. [Consulté en 2007]. [http://www.bettercotton.org/pics/ATELIER\\_CONJOINT\\_AProCA\\_BCI\\_fr.pdf](http://www.bettercotton.org/pics/ATELIER_CONJOINT_AProCA_BCI_fr.pdf).
- Berti F., Hofs J.L., Zagbaï H.S., Lebailly P. (2006).** Le coton dans le monde, place du coton africain et principaux enjeux. *Biotechnologie, Agronomie, Société, Environnement [en ligne]*, vol. 10, n. 4, p. 271-280. Colloque le Coton dans tous ses états, 2006-05-12, Gembloux, Belgique. [Consulté en 2007]. <http://popups.ulg.ac.be/Base/document.php?id=509>.
- Better Cotton Initiative... (2006a).** Introduction à l'initiative Better Cotton Initiative. [www.bettercotton.org/site.php?7-9k](http://www.bettercotton.org/site.php?7-9k).
- Better Cotton Initiative... (2006b).** Approche et philosophie du BCI –Ebauche du cadre global des principes. Disponible au siège de BCI. 6p.
- Cotton made in Africa (2006a):** Règles, lignes directrices et critères applicables à la production et à la transformation du coton issu de petites exploitations africaines dans une optique de durabilité. Disponible auprès de GTZ-Eschborn/Frankfurt. 7 p.
- Cotton made in Africa, (2006b) :** Description du projet Partenariat-Public-Privé et termes de références pour le Burkina Faso. Disponible auprès de GTZ-Eschborn/Frankfurt. 9 p.
- Dagris (2006).** L8-F8 : *Un coton de qualité*. Communiqué de presse. 2p.
- Direction générale de la coopération internationale et du développement (France)/AFD (2004).** *Le développement de la culture du coton au Burkina Faso: 30 ans de réussite*. Paris: Direction générale de la coopération internationale et du développement. 28 p. Conférence de Shanghai "Amplifier la réduction de la pauvreté".
- Dunavant Zambia Limited (2007).** *Yield / CmiA Programme 2005 to 2007*. Sustainable & Improved Farmer Cotton Yields. 30 p.
- Ehoussou K. (2006).** Etude socio-économique dans les zones d'intervention du Programme du Développement de l'Agriculture (PDA) de la GTZ au Burkina Faso : cas de la région de l'Est. Mémoire de Master of Science : CIHEAM-IAMM. 79 p + annexes.
- FAO, BAD. (2006).** *Programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton textile*. Rome: FAO. 99 p. Programme de coopération FAO/BAD. Rapport Principal de préparation au Mali, Burkina Faso, Tchad et Bénin. Volume 1. Version révisée.
- Fok M. (2005a).** *Coton africain et marché mondial: une distorsion peut en cacher une autre plus importante [en ligne]*. 22 p. Colloque Agence Universitaire de la Francophonie. Filières d'exportation de produits agricoles du Sud : réformes institutionnelles, négociations internationales et impacts sociodémographiques, Bamako, les 6 et 7 avril 2005. [Consulté en 2007]. [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/05/83/08/PDF/2distortions\\_txt.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/05/83/08/PDF/2distortions_txt.pdf).
- Fok M. (2005b).** Coton africain sur le marché mondial: défis pour un juste prix. In: Adégnika M., Okry F., Ouédraogo B. (eds). *Les évolutions en cours dans les filières cotonnières, conséquences pour la recherche agronomique et l'acquisition des intrants par les agriculteurs : actes de la Conférence Coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou (Bénin), 10-12/05/2005*. [Cd-Rom]. Lomé: IFDC-Africa. p. 8-23.
- Forum Union européenne – Afrique sur le Coton (2004).** *Cadre stratégique pour le développement de la filière coton au Burkina Faso [en ligne]*. 7 p. [Consulté en mars 2007] [www.cotton-forum.org/docs/presentations/2.2-fr.pdf](http://www.cotton-forum.org/docs/presentations/2.2-fr.pdf)
- Goreux L. (2003a).** *Le coton en zone franc et les subventions américaines et européennes : avant et après Cancun*. Afrique contemporaine [en ligne], n. 207, p 69-70. [Consulté en 2007] <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2003-3-page-59.htm>
- Goreux L. (2003b).** *Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne [en ligne]*. 41 p. [Consulté en 2007]. [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Reformes\\_des\\_filieres\\_cotonnieres\\_en\\_Afrique\\_subsaharienne-2.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Reformes_des_filieres_cotonnieres_en_Afrique_subsaharienne-2.pdf)
- Goreux, L. (2003c).** *Préjudices causés par les subventions des pays industrialisés aux filières cotonnières de l'Afrique occidentale et centrale*. Ouagadougou : UEMOA. 60 p.
- Hazard E. (2006).** *Le livre blanc sur le coton : négociations commerciales et réduction de la pauvreté*. Paris : Maisonneuve et Larose. 198 p.
- Helvetas (Burkina Faso). (2007).** *\*Promotion du coton biologique et équitable: expériences d'Helvetas au Mali, Burkina Faso et Sénégal [en ligne]* 4 p. Disponible auprès de Helvetas
- INERA (Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles - Burkina Faso). (2007).** *Rapport d'activités en coton biologique : Campagne 2006-2007*. INERA. 32 p. Programme coton.
- INERA (Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles - Burkina Faso). (2006).** *Rapport d'activités : Campagne 2005-2006*. INERA. 32 p. Programme coton.

- Malloum I., Fahala A.A. (2005).** L'avenir du coton africain. In: Adégnika M., Okry F., Ouédraogo B. (eds). *Les évolutions en cours dans les filières cotonnières, conséquences pour la recherche agronomique et l'acquisition des intrants par les agriculteurs : actes de la Conférence Coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou (Bénin), 10-12/05/2005. [Cd-Rom].* Lomé: IFDC-Africa. p. 23-28.
- Maucotel O. (2005).** Les attentes du marché sur la qualité de la fibre de l'Afrique de l'Ouest et du centre. In: Adégnika M., Okry F., Ouédraogo B. (eds). *Les évolutions en cours dans les filières cotonnières, conséquences pour la recherche agronomique et l'acquisition des intrants par les agriculteurs : actes de la Conférence Coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou (Bénin), 10-12/05/2005. [Cd-Rom].* Lomé: IFDC-Africa. p. 1.
- Max Havelaar. (2007).** \*La garantie commerce équitable [en ligne] [le commerce équitable tout court ne semble plus exister. Faut-il le remplacer par ce texte là ?]. [Consulté en novembre 2007]. <http://www.maxhavelaarfrance.org>.
- Orsenna E., (2006).** Voyage aux pays du coton : petit précis de mondialisation. Paris (FRA) : Fayard, 2006. - 291 p.
- Seck T. A. (2005).** *Bataille pour la survie du coton africain.* Monde diplomatique [en ligne]. décembre 2005. [Consulté en juillet 2007] [http://www.monde-diplomatique.fr/2005/12/AMADOU\\_SECK/13029](http://www.monde-diplomatique.fr/2005/12/AMADOU_SECK/13029)
- Sere A., Ouédraogo C.P., Ouédraogo M., Zangré R.G. (2007).** Synthèse des principaux résultats acquis sur le coton transgénique Bt au Burkina Faso. *Biotech Echo. Burkina Faso*, mai 2007, p. 1-4.
- Shi Xing J., (2006).** Coton : l'Afrique fait du bruit sur le marché chinois. *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n. 3141, p. 39-41.
- SOCOMA (Fada, Burkina Faso). (2004).** *Charte qualité Burkina.* 5 p. Disponible auprès de la SOCOMA.
- SOCOMA (Fada, Burkina Faso). (2007).** *Rapport d'activités, campagnes 2005-2007.* 30 p.
- SOFITEX (Burkina Faso). (2007).** *Rapport annuel d'activités 2006-2007 et perspectives pour la campagne 2007-2008.* Bobo Dioulasso: SOFITEX. 84 p.
- Ton P. (2006).** *Promouvoir la production plus durable de coton : possibilités au Burkina Faso et au Mali. Rapport Final.* 70 p. Etude remise dans le cadre de l'atelier : PNUE-FAO : Approvisionner les marchés internationaux en coton durable de l'Afrique de l'Ouest. Défis et opportunités, Paris, UNESCO, 28 février-1<sup>er</sup> mars 2006.
- UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine). (2006).** *Mise en place d'une infrastructure de qualité dans la zone UEMOA* [en ligne]. 26 diapos- Genève, 17 mai 2006. [Consulté en 2007] [http://www.wto.org/english/tratop\\_e/tbt\\_e/meeting\\_march06\\_e/uemoa\\_f.ppt](http://www.wto.org/english/tratop_e/tbt_e/meeting_march06_e/uemoa_f.ppt)
- UNPC-B (Union Nationale des Producteurs de Coton, Burkina Faso). (2007).** Entretien avec Monsieur Jonas Bayoulou, Inspecteur Général de la SOFITEX. *Le Producteur (UNPC-B)*, n° 14, juin 2007, p. 22-23.
- UNPC-B (Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso), Helvetas Burkina Faso. (2006).** \*Programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso : Rapport annuel 2005 [en ligne]. Ouagadougou: UNPC-B. 22 p. [Consulté en 2007]. [http://www.helvetas.ch/global/pdf/topic/biobaumwolle/05\\_Rapport\\_Annuel\\_BF\\_FR.pdf](http://www.helvetas.ch/global/pdf/topic/biobaumwolle/05_Rapport_Annuel_BF_FR.pdf).
- UNPC-B, Helvetas (Burkina Faso). (2006).** *Programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso : Rapport annuel d'activités 2005-2006.* Ouagadougou: UNPC-B. 22 p.
- UNPC-B, Helvetas (Burkina Faso). (2007).** *Programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso : Rapport annuel d'activités 2006-2007.* Ouagadougou: UNPC. 18 p.
- UNPC-B., (2006) :** Programme coton biologique 2007-2012. 10p
- Volle M. (2000).** *e-économie.* Paris: Economica. 366 p. Chapitre IV : concurrence monopolistique [en ligne]. [Consulté en 2007]. <http://www.volle.com/ouvrages/e-conomie/mono.htm>
- Weil M., Bachelier B. (2006).** *Manuel qualité pour les filières cotonnières UEMOA: Plan Qualité.* Vienne: UNIDO. 52 p.